



RAPPORT DE GESTION – EXERCICES TERMINÉS LES 28 FÉVRIER 2015, 2014 ET 2013

Introduction

Le présent rapport de gestion vise à donner au lecteur un aperçu des résultats financiers et de l'évolution de la situation financière d'Acasti Pharma Inc. (« Acasti » ou la « Société ») au 28 février 2015 et pour l'exercice terminé à cette date. Le présent rapport de gestion explique les variations significatives dans les états du résultat global, les états de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie d'Acasti pour les exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013. La Société a commencé ses activités après avoir obtenu une licence exclusive mondiale de sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune ») en août 2008. La Société était inactive avant cette date.

Le présent rapport de gestion, qui est daté du 27 mai 2015, doit être lu conjointement avec les états financiers audités de la Société pour les exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013. Les états financiers audités de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société publie ses résultats financiers en dollars canadiens. Tous les montants qui apparaissent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions et des montants par action et à moins d'indication contraire.

Des informations supplémentaires sur la Société se trouvent sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml, sous le nom d'Acasti Pharma Inc.

Le 31 mars 2011, après la présentation d'une demande d'inscription à la cote, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « APO ». En janvier 2013, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote du système NASDAQ Capital Market, sous le symbole « ACST ».

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui peuvent constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (désignés par Acasti dans le présent rapport de gestion à titre d'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « croire », « s'attendre à », « estimer », « entendre », « prédire » et « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne constituent pas des énoncés portant sur des faits présents ou des faits historiques. L'information prospective dans le présent rapport de gestion comprend, mais de façon non limitative, de l'information ou des énoncés concernant :

- la capacité d'Acasti de poursuivre ses essais cliniques portant sur son médicament-candidat CaPre^{MD} et d'en entreprendre de nouveaux, y compris le moment de la réalisation de ces essais et leurs résultats;
- la capacité d'Acasti de commercialiser ses produits et son médicament-candidat;
- la capacité d'Acasti de conclure des ententes avec un fabricant indépendant lui permettant d'obtenir suffisamment de matières premières pour mener à bien ses activités, notamment sa capacité de retenir les services d'un tiers afin qu'il fabrique le CaPre^{MD} conformément aux bonnes pratiques courantes de fabrication (« BPCF »);
- la capacité d'Acasti de faire homologuer le CaPre^{MD} par les organismes de réglementation et de maintenir cette homologation;
- les attentes d'Acasti en ce qui a trait à sa situation financière, y compris ses produits d'exploitation, sa recherche et son développement, ses charges, ses marges brutes, ses liquidités, ses ressources en capital et ses dépenses en immobilisations.

Même si l'information prospective est fondée sur ce qu'Acasti croit être des hypothèses raisonnables, personne ne devrait s'y fier indûment puisque les résultats réels peuvent différer considérablement de l'information prospective.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Facteurs de risque », dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels de la Société diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective, notamment ceux qui se rapportent à ce qui suit :

- la possibilité de succès des essais cliniques actuels et futurs de la Société;
- la possibilité de succès de la commercialisation du Capre^{MD} et de l'Onemia^{MD};
- les antécédents de pertes nettes de la Société et son incapacité à devenir rentable;
- la dépendance de la Société envers des tiers pour ce qui est de la fabrication, de l'offre et de la distribution de ses produits ainsi que de son approvisionnement en matières premières, y compris la capacité de retenir des tiers afin qu'ils fabriquent le CaPre^{MD} conformément aux BPCF;
- la dépendance de la Société envers un nombre restreint de partenaires distributeurs pour ce qui est de l'Onemia^{MD} et la capacité de conclure des ententes de distributions en ce qui a trait à Capre^{MD} dans l'éventualité où Capre^{MD} atteindrait le stade de la commercialisation;
- la capacité de la Société de gérer efficacement sa future croissance;
- la capacité de la Société d'atteindre davantage de rentabilité;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement futur de Neptune ou de toute autre tierce partie à des conditions favorables ou à d'autres conditions et donc de poursuivre ses activités;
- la capacité de la Société de faire accepter ses produits sur le marché;
- la capacité de la Société d'attirer, d'embaucher et de garder à son service des membres clés de la direction et du personnel scientifique clé;
- la capacité de la Société d'atteindre à temps les étapes annoncées publiquement;
- la capacité de la Société de se défendre dans le cadre de toute poursuite en responsabilité liée à ses produits pouvant être intentée contre elle;
- la concurrence vive livrée par d'autres sociétés des secteurs des produits nutraceutiques et des produits pharmaceutiques;
- la capacité de la Société de protéger et de défendre ses droits de propriété intellectuelle et d'éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements qu'elle prévoit se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Le lecteur ne devrait donc pas se fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Acasti n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre. L'information prospective est donnée en date du présent rapport de gestion.

Aperçu de l'entreprise

Acasti est une société biopharmaceutique émergente qui exerce principalement des activités de recherche et de développement ainsi que de commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides omega-3 destinés à traiter et à prévenir certains troubles cardiométaboliques, plus particulièrement des anomalies relatives aux lipides dans le sang appelées dyslipidémie. Puisque le krill se nourrit de phytoplanctons (diatomées et dinoflagellés), il est une source importante de phospholipides et d'acides gras polyinsaturés, principalement d'acides eicosapentaénoïques (EPA) et d'acides docosahexaénoïques (DHA), qui constituent tous deux un type d'acide gras oméga-3 bien connu pour être bénéfique pour la santé humaine.

Le CaPre^{MD}, le médicament candidat sur ordonnance d'Acasti, est un concentré hautement purifié de phospholipide omega-3 dérivé de l'huile de krill développé en vue d'aider à prévenir et à traiter l'hypertriglycéridémie, état se caractérisant par des taux élevés de triglycérides dans le sang. Deux essais cliniques de phase II ont débuté en 2011 au Canada. Les essais cliniques TRIFECTA et COLT avaient pour objectif d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à grave (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 877 mg/dL). Les deux essais cliniques comportaient également l'objectif secondaire d'évaluer l'efficacité du CaPre^{MD} sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à modérée (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 499 mg/dL) et de l'hypertriglycéridémie grave (taux élevé de triglycérides compris entre 500 et 877 mg/dL). L'essai clinique COLT à étiquette ouverte a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2014 et l'essai clinique TRIFECTA a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2015. En fonction des résultats positifs de l'essai clinique COLT, Acasti a déposé une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental auprès de la Food & Drug Administration (la « FDA ») afin de mener un essai clinique de pharmacocinétique (PK) aux États-Unis. Acasti a ultérieurement reçu l'autorisation de conduire l'essai PK et celui-ci a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2015.

En raison d'une décision récente de la FDA de ne pas autoriser la commercialisation d'un médicament concurrent à l'intention de patients souffrant d'une forme légère à modérée de cette affection avant que les bienfaits cliniques de ce produit n'aient été démontrés, Acasti réévalue présentement sa stratégie clinique et pourrait se concentrer d'abord et avant tout sur le groupe de patients atteints d'hypertriglycéridémie grave.

L'Onemia^{MD}, le produit d'Acasti mis en marché, est commercialisé aux États-Unis depuis 2011 en tant qu'« aliment médical ». L'Onemia^{MD} n'est administré que sous la supervision d'un médecin et sa fonction est de contribuer à la gestion par voie diététique des maladies associées à une carence en phospholipides oméga-3 en lien avec des troubles cardiométaboliques et des profils anormaux de lipides.

Conformément à une convention de licence conclue avec Neptune en août 2008, Acasti a obtenu une licence de droits sur le portefeuille de propriété intellectuelle de Neptune relié aux applications dans le domaine des maladies cardiovasculaires (la « Convention de licence »). En décembre 2012, la Société a conclu avec Neptune une convention de paiement par anticipation, aux termes de laquelle elle a exercé son option en vertu de la Convention de licence de payer par anticipation toutes les redevances futures devant être payées aux termes de la Convention de licence en 2014. La Convention de licence libre de redevances permet à Acasti d'exploiter les droits de propriété intellectuelle visés afin de développer de nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs (« APIs ») dans des produits commerciaux destinés aux marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Acasti est responsable de mener à bien la recherche et le développement des APIs, d'obtenir les approbations et les soumissions réglementaires requises, et de déposer les dossiers de propriété intellectuelle reliés aux applications cardiovasculaires. Acasti doit faire approuver les produits qu'elle développe par la FDA avant d'entreprendre des essais cliniques et les faire approuver par des organismes de réglementation similaires avant d'être autorisée à les vendre.

Activités

Durant l'exercice terminé le 28 février 2015, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de ses programmes de recherche et de développement de ses produits pharmaceutiques, ayant poursuivi le développement de son médicament candidat sur ordonnance, le CaPre^{MD}, tout en maintenant ses efforts de commercialisation de son aliment médical Onemia^{MD}. Voici un résumé des faits saillants de la période :

Le point sur les essais cliniques – CaPre^{MD}

Acasti a amorcé deux essais cliniques de phase II au Canada (les essais COLT et TRIFECTA) visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} pour ce qui est de la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à modérée (taux élevés de triglycérides allant de 200 mg/dL à 499 mg/dL) et de l'hypertriglycéridémie grave (taux élevés de triglycérides supérieur à 500 mg/dL).

Essai COLT

L'essai COLT, essai clinique multicentrique randomisé et à étiquette ouverte et à doses multiples a été conçu pour évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} dans le traitement de patients présentant des taux de triglycérides d'entre 2,28 à 10,0 mmol/L (de 200 à 877 mg/dL) (numéro d'identification de l'essai clinique NCT01516151). Les objectifs principaux de l'essai COLT consistaient à évaluer l'innocuité et l'efficacité de l'administration d'une dose de 0,5 g, de 1,0 g, de 2,0 g et de 4,0 g du CaPre^{MD} par jour sur la réduction des taux de triglycérides plasmatiques sur quatre et huit semaines, comparativement au traitement de référence seul.

Les objectifs secondaires de l'essai COLT consistaient à évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 2,28 mmol/L et 5,69 mmol/L (de 200 mg/dL à 499 mg/dL) (hypertriglycéridémie de faible à modérée); à évaluer la relation dose-réponse sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 5,7 mmol/L et 10 mmol/L (de 500 mg/dL à 877 mg/dL) et à évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de LDL-C plasmatiques (mesure directe), les taux de HDL-C, les taux de cholestérol non HDL-C, les taux de hs-CRP et l'indice oméga-3. Le taux de cholestérol non HDL-C correspond au cholestérol total moins le taux HDL-C.

Les résultats finaux de l'essai COLT ont démontré l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de légère à grave et des réductions importantes de triglycérides de plus de 20 % en moyenne après huit semaines de traitement en doses quotidiennes de 4,0 g et de 2,0 g. Les données démographiques et les caractéristiques de référence sur les patients observés étaient équilibrées sur le plan de l'âge, de la race et du sexe. Un total de 288 patients se sont portés volontaires et ont été randomisés, et 270 patients ont terminé l'étude, ce qui a dépassé le nombre ciblé de patients pouvant être évalués. De ce nombre, environ 90 % étaient atteints d'hypertriglycéridémie légère à modérée.

Le CaPre^{MD} était sécuritaire et bien toléré. La proportion de patients traitée avec le CaPre^{MD} qui a subi un ou plusieurs événements indésirables dans le cadre de l'essai COLT était similaire à celle du groupe ayant reçu le traitement de référence (30,0 % par rapport à 34,5 %, respectivement). La grande majorité des événements indésirables étaient bénins (82,3 %) et aucun événement indésirable grave lié au traitement n'a été déclaré. Un seul patient a dû quitter l'étude en raison d'une situation défavorable d'intensité modérée. Il a été relevé que le nombre d'effets secondaires gastrointestinaux était plus élevé chez les groupes qui recevaient le CaPre^{MD} par rapport au traitement de référence seul et semblaient s'accroître proportionnellement à la dose. Toutefois, aucun des sujets ayant participé à l'étude n'a souffert d'une situation défavorable grave. Le rapport conclut que même à des doses élevées, le CaPre^{MD} est sans danger et bien toléré et n'occasionne, dans peu de cas, que des situations défavorables temporaires et essentiellement bénignes.

L'objectif principal de l'essai clinique COLT a été atteint par la démonstration de l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie légère à grave. Après seulement quatre semaines de traitement, CaPre^{MD} a donné lieu à une réduction statistiquement significative de triglycéride en comparaison avec le traitement de référence. Le traitement de référence correspond à un traitement que les médecins jugent approprié dans un milieu clinique réel et comprend des modifications fondées sur le style de vie et des agents modificateurs de lipide, comme les statines, les ézetimibes et les fibrates. Les patients qui ont reçu des doses quotidiennes de 4,0 g de CaPre^{MD} pendant quatre semaines ont obtenu une diminution moyenne des triglycérides de 15,4 % par rapport au taux de référence et une amélioration moyenne de 18,0 % par rapport au traitement de référence. Les résultats ont également démontré des

bienfaits accrus après huit semaines de traitement, alors que les patients qui recevaient une dose quotidienne de 4,0 g de CaPre^{MD} obtenaient une diminution moyenne des triglycérides de 21,6 % par rapport au taux de référence et une amélioration moyenne de 14,4 % par rapport au traitement de référence. Il est intéressant de noter qu'une diminution moyenne des triglycérides de 7,1 % a été observée à la huitième semaine pour les patients du groupe de traitement de référence, possiblement en raison d'ajustements de la médication destinée à abaisser les taux de lipides, qui pouvaient être apportés uniquement sur les patients du groupe de référence.

De plus, après huit semaines de traitement, les patients ayant reçu une dose de 1,0 g pendant les quatre premières semaines du traitement et de 2,0 g pendant les quatre semaines suivantes ont affiché une amélioration moyenne statistiquement importante des taux de triglycérides de 16,2 % par rapport au groupe ayant reçu le traitement de référence, soit une réduction de 23,3 % pour la dose de 1,0 g à 2,0 g par rapport à une réduction de 7,1 % pour le traitement de référence. Après huit semaines de traitement, les patients qui ont reçu des doses de 2,0 g de CaPre^{MD} pendant les huit semaines ont affiché une amélioration moyenne statistiquement importante des taux de triglycérides de 14,8 % par rapport au groupe ayant reçu le traitement de référence, soit une réduction de 22,0 % pour les doses de 2,0 g par rapport à une réduction de 7,1 % pour le traitement de référence. Également, après huit semaines de traitement, les patients ayant reçu une dose de 4,0 g pendant toute la durée du traitement ont affiché une amélioration moyenne statistiquement importante des taux de triglycérides, de cholestérol non HDL et de HbA1C de 14,4 %, 9,8 % et 15,0 %, respectivement, par rapport au groupe ayant reçu le traitement de référence. Le groupe qui a reçu des doses de 4,0 g a affiché des améliorations moyennes i) en triglycérides de 14,4 %, soit une réduction de 21,6 % par rapport à une réduction de 7,1 % pour le groupe ayant reçu le traitement de référence, ii) en cholestérol non HDL de 9,8 %, soit une réduction de 12,0 % par rapport à une réduction de 2,3 % pour le groupe ayant reçu le traitement de référence, et iii) en HbA1C de 15,0 %, soit une réduction de 3,5 % par rapport à une augmentation de 11,5 % pour le groupe ayant reçu le traitement de référence. De plus, toutes les doses combinées de CaPre^{MD} ont démontré un effet statistiquement important du traitement sur les taux de cholestérol HDL à raison d'une augmentation de 7,4 % par rapport au traitement de référence. Des tendances (valeur $p < 0,1$) ont également été relevées chez les patients ayant reçu une dose de 4,0 g de CaPre^{MD} pendant toute la durée du traitement de huit semaines à raison d'une réduction moyenne du taux de cholestérol total de 7,0 % et d'une augmentation des taux de cholestérol HDL de 7,7 % par rapport au traitement de référence. En outre, après avoir doublé la dose quotidienne de CaPre^{MD} après une période initiale de quatre semaines, les résultats ont démontré un lien entre la dose et la réponse, ce qui correspond à une efficacité soutenue et accrue du CaPre^{MD} après une période de huit semaines. L'efficacité de CaPre^{MD} à toutes les doses pour réduire les taux de triglycérides et l'augmentation de l'effet avec la hausse de la dose supposent que CaPre^{MD} peut être titré pour ainsi permettre aux médecins d'ajuster la dose afin de mieux gérer les besoins médicaux des patients. En outre, les résultats de l'essai COLT indiquent que CaPre^{MD} n'a pas d'effet réducteur important sur les taux de cholestérol LDL (le « mauvais cholestérol »).

Acasi a présenté les résultats de l'essai COLT lors de deux colloques scientifiques, à savoir l'assemblée scientifique de la National Lipid Association, qui s'est tenue aux États-Unis du 1^{er} mai au 4 mai, et le 82^e congrès de l'European Atherosclerosis Society, qui a eu lieu en Espagne du 31 mai au 3 juin. Acasi a également fait une présentation au World Congress of Heart Disease qui s'est tenu à Boston du 25 au 28 juillet 2014.

Essai TRIFECTA

L'essai TRIFECTA, un essai de douze semaines randomisé, contrôlé contre placebo, à double insu et doses multiples, vise à évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} à des doses de 1,0 g ou de 2,0 g relativement à la gestion des taux de triglycérides plasmatiques, comparativement à l'administration d'un placebo à des patients atteints d'hypertriglycéridémie de faible à grave. Un total de 387 patients a été randomisé et 365 patients ont terminé l'étude de 12 semaines, ce qui correspondait au nombre de patients évaluables ciblé. Parmi cette population, environ 90 % souffrait d'une hypertriglycéridémie légère à modérée, avec un taux initial de triglycérides allant de 200 à 499 mg/dL (2,28 à 5,69 mmol/L). Le reste du groupe présentait un taux de triglycérides initial très élevé, entre 500 et 877 mg/dL (> 5,7 et < 10 mmol/L). Environ 30 % des patients prenaient des médicaments hypolipémiants, tels que les statines, et approximativement 10 % étaient diabétiques.

Tout comme l'essai COLT, l'essai TRIFECTA a pour objectif principal d'évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 2,28 mmol/L et 10,0 mmol/L (de 200 mg/dL à 877 mg/dL) et d'évaluer la tolérabilité et l'innocuité du CaPre^{MD}. Les objectifs secondaires de l'essai TRIFECTA consistent à évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides

d'entre 2,28 mmol/L et 5,69 mmol/L (de 200 mg/dL et 499 mg/dL); à évaluer la relation dose-réponse sur les taux de triglycérides chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 5,7 mmol/L et 10 mmol/L (de 500 mg/dL à 877 mg/dL); à évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de LDL-C plasmatiques (mesure directe), les taux plasmatiques de HDL-C plasmatiques, les taux de cholestérol non HDL-C, les taux de hs-CRP et l'indice oméga-3 chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de faible à modérée et d'hypertriglycéridémie grave.

Le 20 décembre 2012, une analyse intérimaire a été achevée dans le cadre de l'essai TRIFECTA. Le comité d'examen formé de médecins ayant pour mandat d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de cet essai a examiné les résultats de l'analyse intérimaire quant à l'innocuité et l'efficacité du médicament, et a convenu à l'unanimité que l'étude devrait se poursuivre comme il avait été prévu. Tous les membres du comité ont convenu que la prise du CaPre^{MD} ne posait aucun problème de toxicité et que les signaux d'un effet thérapeutique possible du CaPre^{MD}, observés sous forme d'une réduction du taux de triglycérides au sein des groupes évalués, étaient rassurants et suffisamment importants sur le plan clinique pour que l'étude puisse être poursuivie. Les données ont été fournies aux membres du comité (en insu), c'est-à-dire que l'identité des trois groupes ne leur a pas été révélée. Étant donné que les données ont démontré un effet thérapeutique possible sans préoccupation en matière d'innocuité, le comité a décidé qu'il n'était pas nécessaire de lever l'insu. Le nombre de patients ciblés pouvant être évalués aux termes du protocole a été atteint. Acasti évalue actuellement l'efficacité et l'innocuité du CaPre^{MD} pour le traitement des patients souffrant d'hypertriglycéridémie légère à grave, ce qui constitue l'objectif principal de l'étude. L'un des objectifs secondaires de l'étude consistait à évaluer l'efficacité de CaPre^{MD} pour le traitement de deux groupes distincts de patients, soit ceux souffrant d'hypertriglycéridémie légère à modérée et ceux souffrant d'hypertriglycéridémie sévère. Compte tenu de l'information sur les patients disponible à l'heure actuelle, la Société ne s'attend pas à ce que la taille de l'échantillon soit assez importante pour conclure à l'efficacité du CaPre^{MD} pour traiter l'hypertriglycéridémie grave dans le cadre de l'essai TRIFECTA. Acasti ne s'attend pas à ce que la FDA exige des données sur l'efficacité liées aux patients souffrant d'hypertriglycéridémie grave avant d'accorder l'autorisation de procéder à la phase III de l'essai.

Le 29 septembre 2014, Acasti a annoncé des premiers résultats positifs pour son étude TRIFECTA dont l'objectif est d'évaluer la sécurité et l'efficacité de CaPre^{MD} pour le traitement des patients souffrant d'hypertriglycéridémie.

CaPre^{MD} a satisfait le critère principal de l'essai, c'est-à-dire une réduction moyenne des triglycérides statistiquement significative ($p < 0,001$) et ajustée en fonction du placebo entre le taux initial et celui de la douzième semaine, à savoir des diminutions de 36,4 % pour les doses de 1 gramme et 38,6 % pour les doses de 2 grammes.

En plus des réductions importantes observées dans les taux de triglycérides, tous les critères secondaires étaient satisfaits. Il s'agit d'une réalisation remarquable parce que l'essai n'avait pas pour objectif de montrer un intérêt statistique dans d'autres lipides que les triglycérides. Il y avait néanmoins une diminution statistiquement importante du cholestérol non HDL par rapport au placebo ($p=0,038$), sachant qu'au cours de la période de 12 semaines, le groupe qui prenait une dose quotidienne de 2 grammes de CaPre^{MD} présentait une réduction de 5,3 % du taux initial par rapport au groupe sous placebo. Le cholestérol non HDL est considéré comme le facteur de risque des maladies cardiovasculaires le plus précis.

On a également constaté que CaPre^{MD} augmentait légèrement le cholestérol HDL (bon cholestérol) aux doses de 1 et 2 grammes et diminuait le cholestérol LDL (mauvais cholestérol) à la dose de 2 grammes. De plus, on a observé une réduction moyenne cliniquement significative du cholestérol VLDL, ajustée en fonction du placebo, de 10,9 % et 13,5 % aux doses quotidiennes respectives de 1 gramme et 2 grammes de CaPre^{MD}. Le cholestérol VLDL est considéré comme un facteur de prédiction hautement significatif des maladies coronariennes.

Enfin, on a observé une augmentation proportionnelle à la dose statistiquement significative de l'index en oméga 3 chez les patients qui prenaient des doses de 1 et 2 grammes de CaPre^{MD} par rapport au groupe sous placebo. L'index en oméga 3 reflète le pourcentage d'EPA et de DHA présents dans les acides gras des globules rouges. On considère que le risque de maladies cardiovasculaires diminue avec l'augmentation de l'index en oméga 3.

CaPre^{MD} a été jugé sécuritaire et bien toléré à toutes les doses testées, sans effets indésirables jugés graves associés au traitement. Sur les 387 patients randomisés, 7 (soit 1,8 %) ont été écartés à la suite d'effets indésirables, trois d'entre eux étaient sous placebo, deux prenaient 1 gramme de CaPre^{MD} et deux prenaient 2 grammes. L'incidence prédominante était de nature gastro-intestinale, et il n'y avait pas de différence entre les groupes sous CaPre^{MD} et celui sous placebo. Les profils d'innocuité des patients sous CaPre^{MD} et placebo étaient similaires.

Le 2 mars 2015, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu toutes les données de son essai clinique TRIFECTA, lesquelles confirmaient et soutenaient les résultats positifs de la phase II de TRIFECTA annoncés en septembre 2014 à l'égard de l'innocuité et de l'efficacité de CaPre^{MD} pour le traitement de patients présentant une hypertriglycéridémie. Le critère principal de l'essai TRIFECTA a été satisfait, les patients prenant des doses de 1 gramme ou de 2 grammes de CaPre^{MD} affichant une réduction moyenne des triglycérides statistiquement significative et ajustée en fonction du placebo par rapport au taux initial. Par ailleurs, des effets positifs au titre d'autres marqueurs clés de cholestérol ont été annoncés, y compris des légères augmentations du HDL-C (bon cholestérol), de l'absence d'effet néfaste sur le LDL-C (mauvais cholestérol) et de l'absence de préoccupation en ce qui concerne l'innocuité.

Essai PK

Le 11 novembre 2013, la Société a annoncé qu'elle avait présenté une demande de nouveau médicament expérimental (IND) auprès de la FDA afin d'entamer un essai clinique PK du CaPre^{MD} aux États-Unis. L'essai clinique PK était une étude à étiquette ouverte, randomisée, à doses multiples, unicentrique et à conception parallèle visant à évaluer les profils sanguins et la biodisponibilité des oméga-3 phospholipides sur des volontaires en santé prenant des doses orales simples et multiples de 1,0, 2,0 et 4,0 g de CaPre^{MD}.

Le 9 janvier 2014, la Société a annoncé que la FDA autorisait la tenue de l'essai clinique PK, n'ayant pas d'objection avec le design proposé pour l'essai PK et le protocole et le profil d'innocuité de CaPre^{MD}. Acasti a annoncé que Quintiles, le fournisseur de services de développement biopharmaceutique et de commercialisation externe le plus important du monde, a été engagé pour conduire l'essai clinique PK. Le 9 juillet 2014, Acasti a annoncé que l'essai clinique PK était maintenant terminé.

Le 30 septembre 2014, Acasti a annoncé les premiers résultats de l'essai PK. L'essai pharmacocinétique consistait en une étude ouverte, aléatoire, multi-doses, unicentrique et réalisée en parallèle sur des volontaires sains. Quarante-deux individus, hommes et femmes d'au moins 18 ans, étaient répartis en trois groupes de 14 sujets et prenaient 1, 2 ou 4 grammes de CaPre^{MD}, une fois par jour, 30 minutes après le petit-déjeuner. Les objectifs de l'étude étaient de déterminer le profil pharmacocinétique et l'innocuité de CaPre^{MD} au Jour 1 après une dose unique et au Jour 14 après de multiples doses orales prises par des individus qui suivent un régime pauvre en matières grasses (régime thérapeutique basé sur un changement du mode de vie). On a également évalué l'effet d'un repas riche en matières grasses sur la biodisponibilité de CaPre^{MD} au Jour 15. Des échantillons sanguins ont été recueillis pour déterminer les lipides EPA et DHA totaux présents dans le plasma et établir les paramètres pharmacocinétiques.

Les pharmacocinétiques de CaPre^{MD} semblent être presque proportionnelles à la dose dans la tranche des doses uniques quotidiennes de 1 à 4 grammes. Après sept jours d'une dose unique quotidienne, CaPre^{MD} avait atteint un état stable (les taux en EPA et DHA se stabilisaient). La biodisponibilité de CaPre^{MD} ne semble pas être affectée de façon importante par la teneur en matières grasses du repas consommé avant la prise du médicament.

CaPre^{MD} a démontré une augmentation pratiquement proportionnelle à la dose, les niveaux de EPA plasmatiques et de DHA s'accroissant avec l'augmentation de la dose. La biodisponibilité de CaPre^{MD} n'était pas réduite de manière significative lorsqu'il était accompagné d'un repas faible en matières grasses par rapport à un repas à teneur élevée en matières grasses; un avantage important pour la gestion des patients présentant une hypertriglycéridémie et suivant un régime à faible teneur en gras. CaPre^{MD} a été jugé sûr et bien toléré et n'a soulevé aucune préoccupation en matière d'innocuité.

Prochaines étapes

Acasti a en mains les données de l'essai clinique de phase II et elle est désormais en communication avec la FDA pour obtenir leurs commentaires au sujet des prochaines étapes proposées dans le développement clinique de CaPre^{MD}. Un tel échange devrait permettre à la FDA de fournir ses commentaires quant au plan d'Acasti en plus d'éclairer la FDA ou lui apporter des réponses sur des sujets précis avant ces prochaines étapes (y compris une rencontre portant sur l'achèvement de la phase II, une évaluation du protocole spécial et des modifications au titre du nouveau médicament expérimental), en vue de l'essai clinique pivot de Phase III. Cet échange peut prendre la forme d'une correspondance écrite, de discussions et de rencontres en personne avec la FDA au besoin.

Acasti a l'intention d'entreprendre un essai clinique de phase III aux États-Unis, avec possiblement quelques emplacements pour des essais cliniques au Canada sur une population de patients présentant des taux de triglycérides très élevés (supérieurs à 500 mg/dL). Outre la réalisation de l'essai de phase III, Acasti s'attend à ce que du temps et des capitaux

additionnels soient nécessaires pour accomplir le dépôt d'une NDA en vue d'obtenir l'approbation du CaPre^{MD} par la FDA avant de pouvoir le commercialiser; il est possible que l'approbation initiale obtenue soit en vue de traiter l'hypertriglycéridémie grave seulement. La FDA pourrait obliger Acasti à entreprendre d'autres études cliniques avant de pouvoir obtenir l'approbation de la FDA pour le traitement de l'hypertriglycéridémie faible à modérée, lesquelles pourraient comprendre une étude sur les incidences cardiovasculaires.

Onemia^{MD}

Durant l'exercice terminé le 28 février 2015, Acasti a poursuivi ses activités de commercialisation directe et de développement commercial visant son aliment médical Onemia^{MD} aux États-Unis. Des médecins ont commencé et/ou continué à recommander l'Onemia^{MD} à leurs patients atteints de troubles cardiométaboliques diagnostiqués. Acasti s'attend à ce que les produits d'exploitation soutenus à court terme générés par les ventes de l'Onemia^{MD} servent à financer partiellement ses projets de recherche et de développement tout en établissant la crédibilité de ses produits à base de phospholipides oméga-3.

Autres faits nouveaux

Le 28 avril 2014, Acasti a annoncé que M. Henri Harland avait démissionné de son poste de président et chef de la direction d'Acasti. Le mandat de M. Harland à titre d'administrateur d'Acasti avait pris fin lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 19 juin 2014. Après la démission de M. Harland, Acasti a été gérée de façon intérimaire par M. André Godin, qui était alors le chef de la direction financière de Neptune.

Le 29 mai 2014, Neptune et ses filiales, incluant la Société, se sont vu signifier une requête introductive d'instance par M. Henri Harland, ancien Président et Chef de la direction de Neptune et de ses filiales ayant démissionné de toutes ses fonctions le 25 avril 2014. M. Harland allègue dans sa requête qu'on l'a forcé à démissionner et réclame, entre autres, de Neptune et de ses filiales l'application des clauses pertinentes de son contrat d'emploi, environ 8 500 000 \$ et 500 000 actions de chacune des trois sociétés, soit Neptune, Acasti et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBioPharm »), ainsi que deux blocs de 1 000 000 d'options d'achat chacun visant les actions d'Acasti et de NeuroBioPharm détenues par Neptune. Neptune et ses filiales croient que la requête telle qu'elle a été formulée est non fondée et sans motif. Le 11 décembre 2014, Neptune, Acasti et NeuroBioPharm ont déposé leur plaidoirie et demandes reconventionnelles alléguant entre autres choses que le contrat de M. Harland était nul et non avenue et que rien ne lui était dû des suites de sa démission. Si le tribunal déterminait que le contrat est néanmoins valide, la position de Neptune et de ses filiales, comme mentionnée dans la plaidoirie et la demande reconventionnelle, consisterait à affirmer que des preuves suffisantes ont été mises en lumière après la démission de M. Harland pour mener à un congédiement justifié et que, encore une fois, aucune somme n'est due au demandeur. La date du procès n'a pas été établie. Tous les paiements fondés sur des actions non encore réglés en faveur de M. Harland ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015. À la date de publication du présent rapport de gestion, aucune entente à ce sujet n'avait été conclue, et aucune provision n'avait été constituée dans les états financiers à l'égard de cette requête. Neptune et ses filiales ont également déposé une autre requête visant à recouvrer certains montants auprès de M. Harland.

Le 16 juin 2014, Acasti a annoncé que M. Xavier Harland avait démissionné de son poste de chef de la direction financière d'Acasti, dont les fonctions ont été occupées, de manière intérimaire par M. André Godin, qui occupait alors le poste de chef de la direction financière de Neptune.

En septembre 2014, Dr Harlan W. Waksal, MD a démissionné de son poste de Vice-Président Exécutif de la Société. Il demeure un des administrateurs sur le Conseil d'administration de la Société.

Le 7 novembre 2014, Acasti a reçu un avis du service d'admissibilité en matière d'inscription du NASDAQ pour n'avoir pas maintenu un prix d'offre minimal fixé à 1,00 \$ US par action au cours de 30 jours ouvrables consécutifs. Cet avis n'a pas eu d'incidence immédiate sur l'inscription des actions d'Acasti au NASDAQ puisque la Société dispose de 180 jours civils pour être de nouveau conforme. Le 11 mai 2015, Acasti a reçu un avis du NASDAQ à l'effet qu'elle était admissible à un délai supplémentaire de 180 jours civils pour rétablir sa conformité. Pour être de nouveau conformes, les actions d'Acasti doivent présenter un cours de clôture de 1,00 \$ US ou plus par action pour un minimum de dix (10) jours ouvrables consécutifs. La Société évalue à l'heure actuelle toutes les possibilités afin de résoudre ce problème et de se conformer à nouveau à la règle sur le cours acheteur minimal.

Le 29 avril 2015, Acasti a annoncé le départ de M. André Godin de la Société, au terme duquel un processus de recrutement de cadre de direction a été lancé pour combler les fonctions qu'il occupait auprès d'Acasti.

Mode de présentation des états financiers

Au 28 février 2015, les actifs courants de 19 642 \$ de la Société incluaient la trésorerie et les placements à court terme de 18 382 \$ provenant essentiellement du produit net de l'offre publique et du placement privé visant des actions ordinaires et des bons de souscription, lesquels ont été conclus le 3 décembre 2013 et le 7 février 2014, respectivement. Les passifs de la Société au 28 février 2015 comprenaient essentiellement les montants à payer à des créiteurs de 1 084 \$, un montant à payer à la société mère de 539 \$ ainsi que les passifs dérivés au titre des bons de souscription de 2 357 \$, montant qui correspond à la juste valeur, au 28 février 2015, des bons de souscription émis à l'intention des participants à l'offre publique de la Société. Les passifs au titre des bons de souscription seront réglés en actions. La juste valeur des bons de souscription émis a été établie à 0,58 \$ le bon de souscription à la date d'émission et à 0,13 \$ le bon de souscription au 28 février 2015. La juste valeur des bons de souscription est réévaluée chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur des bons de souscription sont comptabilisées dans les produits financiers ou les charges financières. Les bons de souscription faisant partie des Unités constituent des passifs dérivés (les « passifs dérivés au titre des bons de souscription ») aux fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés au développement fructueux de nouveaux produits et à leur commercialisation, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à l'atteinte des objectifs de développement prescrits par Neptune dans son contrat de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi des pertes d'exploitation et a engagé des sorties de trésorerie considérables liées à l'exploitation depuis sa création. Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, de fonds provenant de sa société mère, des produits tirés de l'exercice de bons de souscription, de droits et d'options ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. Pour atteindre les objectifs aux termes de son plan d'affaires, la Société prévoit conclure des alliances stratégiques, mobiliser les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation de la FDA des États-Unis et d'organismes équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'exercer des activités rentables dans l'avenir dépendra de bon nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées les 28 février			Exercices terminés les 28 février		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	178	201	49	271	501	724
BAIIA ajusté ¹⁾	(2 263)	(977)	(1 373)	(8 506)	(5 584)	(4 397)
Perte nette et résultat global	(2 311)	(2 553)	(1 952)	(1 655)	(11 612)	(6 892)
Perte par action de base et diluée	(0,02)	(0,02)	(0,03)	(0,02)	(0,14)	(0,09)
Actif total	37 208	45 632	12 170	37 208	45 632	12 170
Fonds de roulement ²⁾	18 020	24 646	3 413	18 020	24 646	3 413
Total des passifs financiers non courants	2 357	11 181	–	2 357	11 181	–
Total des capitaux propres	33 228	33 280	9 724	33 228	33 280	9 724
Valeur comptable par action de catégorie A ³⁾	0,31	0,31	0,13	0,31	0,31	0,13

1) Le BAIIA ajusté (soit le montant ajusté du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'est pas une mesure standard reconnue aux termes des IFRS. Un rapprochement de cette mesure et de la perte nette de la Société est présenté ci-après.

2) Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société utilisée surtout dans les milieux financiers. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Puisqu'il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, il peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.

3) La valeur comptable par action est présentée à titre indicatif seulement et s'obtient en divisant les capitaux propres par le nombre d'actions de catégorie A en circulation à la fin de la période. Puisqu'elle n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, elle peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE AJUSTÉ AVANT LES INTÉRÊTS, L'IMPÔT ET LES AMORTISSEMENTS (BAIIA AJUSTÉ)

Un rapprochement du BAIIA ajusté est présenté dans le tableau ci-après. La Société utilise des mesures financières ajustées pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Acasti calcule son BAIIA ajusté en ajoutant à la perte nette les charges financières, les amortissements et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers. Les produits financiers et charges financières incluent le gain (la perte) de change et la variation de la juste valeur des dérivés. Acasti exclut du calcul de son BAIIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure cet élément puisqu'il constitue une charge hors trésorerie. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est nécessairement non récurrent.

RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois			Exercices		
	terminées les 28 février			terminés les 28 février		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(2 311)	(2 553)	(1 952)	(1 655)	(11 612)	(6 892)
Ajouter (déduire)						
Produits financiers	705	1 073	1	4	1 626	3
Revenus d'intérêt	(1 398)	(770)	(41)	(10 744)	(814)	(90)
Amortissement	584	435	166	2 335	1 774	665
Rémunération à base d'actions	157	838	453	1 554	3 442	1 917
BAIIA ajusté	(2 263)	(977)	(1 373)	(8 506)	(5 584)	(4 397)

Les charges financières pour les périodes de trois mois terminées les 28 février 2015 et 2014, ainsi que pour l'exercice terminé le 28 février 2014 comprennent le changement de la juste valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription de 703 \$, 507 \$ et 507 \$, respectivement. Les charges financières pour l'exercice terminé le 28 février 2014 comprennent également des frais d'émission de bons de souscription de 1 117 \$. Il n'y avait aucune charge liée aux variations de la juste valeur pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 28 février 2013, étant donné que la Société ne présentait aucun passif dérivé au titre des bons de souscription au 28 février 2013.

Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, les produits financiers comprennent un gain latent de 8 824 \$ au titre de la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription. Le passif dérivé lié aux bons de souscription a diminué au cours de l'exercice 2015 en raison du recul du prix des actions de la Société, lequel a donné lieu à un gain dans les résultats. Les produits financiers comprennent également des gains de change découlant en grande partie des placements à court terme de la Société libellés en dollars américains, lesquels se sont établis à 1 833 \$, 782 \$ et 43 \$ pour les exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013 respectivement.

La hausse de l'amortissement d'un exercice à l'autre est imputable à la convention de paiement par anticipation conclue en décembre 2013 en vertu de laquelle Acasti a comptabilisé un actif incorporel de 15 130 \$. Se reporter à la rubrique « Émission d'actions en vertu du contrat de licence pour paiement par anticipation ».

La hausse de la rémunération à base d'actions pour l'exercice terminé le 28 février 2014 est imputable aux attributions de 2012. La rémunération à base d'actions a diminué au cours de l'exercice terminé en février 2015 puisque les droits aux attributions consenties en 2012 sont entièrement acquis.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

Exercice terminé le 28 février 2015

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième Trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	271	56	8	29	178
BAlIA ajusté ¹⁾	(8 506)	(1 695)	(2 449)	(2 099)	(2 263)
(Perte nette) bénéfice net	(1 655)	1 356	(3 712)	3 012	(2 311)
(Perte) bénéfice par action de base et dilué(e)	(0,02)	0,01	(0,03)	0,03	(0,02)

Les résultats nets du premier et troisième trimestres sont surtout attribuables au gain résultant de la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription de 4 634 \$ et de 5 211 \$, respectivement. Au cours des deuxième et quatrième trimestres, la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription était une perte de 318 \$ et de 703 \$, respectivement.

Exercice terminé le 28 février 2014

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième Trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	501	6	266	28	201
BAlIA ajusté ¹⁾	(5 584)	(1 270)	(1 763)	(1 574)	(977)
Perte nette	(11 612)	(1 956)	(3 238)	(3 856)	(2 553)
Perte par action de base et diluée	(0,14)	(0,03)	(0,04)	(0,05)	(0,02)

Exercice terminé le 28 février 2013

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième Trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	724	14	237	424	49
BAlIA ajusté ¹⁾	(4 397)	(923)	(1 053)	(1 048)	(1 373)
Perte nette	(6 892)	(1 576)	(1 752)	(1 611)	(1 953)
Perte par action de base et diluée	(0,09)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,03)

- 1) Le BAlIA ajusté (soit le montant ajusté du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'est pas une mesure standard reconnue aux termes des IFRS. Un rapprochement de cette mesure et de la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.

ANALYSE DES VARIATIONS IMPORTANTES DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS ET LES EXERCICES TERMINÉS LES 28 FÉVRIER 2015, 2014 ET 2013

Revenus

La Société a généré des revenus provenant des ventes de 178 \$ de la commercialisation de l'Onemia^{MD}, son aliment médical, pendant la période de trois mois terminée le 28 février 2015. La Société avait généré des revenus provenant des ventes de 201 \$ et de 49 \$ au cours des périodes correspondantes de 2014 et de 2013 respectivement.

La Société a généré des revenus provenant des ventes de 271 \$ provenant de la commercialisation de l'Onemia^{MD}, son aliment médical, pendant l'exercice terminé le 28 février 2015, en baisse de 230 \$ par rapport aux revenus provenant des ventes de 501 \$ inscrits durant l'exercice 2014. La Société avait généré des revenus provenant des ventes de 724 \$ au cours de la période correspondante de 2013. Les revenus ont été tirés des ventes provenant d'une entente de distribution conclue par la Société avec une société spécialisée dans la distribution d'aliments médicaux, de même que des ventes effectuées directement auprès de consommateurs américains. Acasti n'a qu'un nombre limité de clients, de sorte que les revenus provenant des ventes peuvent varier considérablement d'une période à l'autre.

Marge brute

La marge brute est égale aux revenus moins le coût des ventes. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi les charges générales connexes, comme certains coûts liés au contrôle de la qualité et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance ainsi qu'à l'entretien et la mise en service.

La marge brute pour la période de trois mois terminée le 28 février 2015 s'est chiffrée à (3) \$, ou (2) %. La Société avait réalisé une marge brute de 77 \$, ou 38 %, durant la période de trois mois terminée le 28 février 2014 et une marge brute de 12 \$ représentant une marge bénéficiaire brute de 24 % au cours de la période de trois mois terminée le 28 février 2013.

La marge brute pour l'exercice terminé le 28 février 2015 s'est chiffrée à 36 \$, ou 13 %. La Société avait réalisé une marge brute de 209 \$, ou 42 %, durant l'exercice terminé le 28 février 2014 et une marge brute de 318 \$ représentant une marge bénéficiaire brute de 44 % au cours de l'exercice terminé le 28 février 2013. La marge brute de la période de trois mois et de l'exercice terminés le 28 février 2015 est inférieure au bas de la fourchette cible de la Société concernant la marge brute étant donné les coûts accrus que la Société a engagés au titre des matières premières après l'interruption de la production de la part de Neptune.

Répartition des principaux postes des états du résultat global pour les périodes de trois mois et les exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

Charges générales et administratives	Périodes de trois mois terminées les 28 février			Exercices terminés les 28 février		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	280	323	158	1 267	990	912
Rémunération à base d'actions	118	641	327	1 296	2 841	1 462
Honoraires professionnels	54	98	231	302	492	527
Redevances	–	–	173	–	228	450
Amortissement	584	435	166	2 335	1 774	665
Vente et commercialisation	14	2	11	29	16	131
Relations avec les investisseurs	48	54	4	262	188	31
Loyer	25	25	9	99	100	54
Autres	127	36	8	318	83	57
TOTAL	1 614	1 614	1 087	5 908	6 712	4 289

Charges de recherche et de développement	Périodes de trois mois terminées les 28 février			Exercices terminés les 28 février		
	2015	2014	2013	2015	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	86	54	163	465	457	684
Rémunération à base d'actions	39	197	126	258	601	455
Contrats	1 463	503	816	5 062	3 081	2 030
Charges réglementaires	83	32	1	160	141	68
Honoraires professionnels	220	35	6	709	214	67
Autres	52	11	18	133	73	75
Crédits d'impôt	(192)	(118)	(212)	(265)	(270)	(370)
TOTAL	1 751	714	918	6 522	4 297	3 009

Bénéfice avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté a diminué de 1 286 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2015 pour s'établir à (2 263) \$, comparativement à (977) \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2014, essentiellement en raison de la hausse des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, ainsi qu'en raison de la diminution de la marge brute. La hausse des charges de recherche et de développement de 1 037 \$ est essentiellement attribuable aux hausses de 960 \$ des charges liées aux contrats et de 185 \$ des honoraires professionnels relativement aux essais cliniques de la Société.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 396 \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2014 pour atteindre (977) \$, comparativement à (1 373) \$ pour la période de trois mois terminée le 28 février 2013, essentiellement en raison de la diminution des frais généraux et charges administratives et de celle des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et de l'amortissement, ainsi qu'en raison de l'augmentation de la marge brute. La diminution des frais généraux et des charges administratives découle essentiellement du recul des honoraires professionnels et des redevances, contrebalancé par la hausse des salaires et des avantages du personnel. La diminution de 204 \$ des charges de recherche et de développement est essentiellement attribuable à la baisse des salaires et des avantages du personnel de 109 \$ et des charges liées aux contrats de 313 \$ relativement aux essais cliniques de la Société et aux charges réglementaires.

Le BAIIA ajusté a diminué de 2 922 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 pour s'établir à (8 506) \$, comparativement à (5 584) \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014, essentiellement à cause de l'augmentation des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions, et de la diminution de la marge brute. L'augmentation des charges de recherche et de développement de 2 225 \$ est essentiellement attribuable aux hausses de 1 981 \$ des charges liées aux contrats et de 495 \$ des honoraires professionnels relativement aux essais cliniques de la Société.

Le BAIIA ajusté a diminué de 1 187 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2014 pour atteindre (5 584) \$, comparativement à (4 397) \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2013, essentiellement à cause de l'augmentation des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et de l'amortissement, et de la diminution de la marge brute. L'augmentation des charges de recherche et de développement de 1 288 \$ est essentiellement attribuable à la hausse des charges liées aux contrats de 1 051 \$ relativement aux essais cliniques de la Société.

Perte nette

La Société a réalisé une perte nette, pendant la période de trois mois terminée le 28 février 2015, de 2 311 \$, ou 0,02 \$ par action, comparativement à une perte nette de 2 553 \$, ou 0,02 \$ par action, durant la période de trois mois terminée le 28 février 2014. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté » de même que de la hausse des charges d'amortissement à la suite de l'augmentation des actifs liés aux licences découlant des ententes de paiement anticipé conclues avec Neptune et de l'accroissement de la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription de 703 \$, contrebalancés principalement par une diminution de la charge de rémunération à base d'actions de 681 \$.

La Société a réalisé une perte nette, pendant la période de trois mois terminée le 28 février 2014, de 2 553 \$, ou 0,02 \$ par action, comparativement à une perte nette de 1 952 \$, ou 0,03 \$ par action, durant la période de trois mois terminée le 28 février 2013. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté » de même que de la hausse des charges d'amortissement à la suite de l'augmentation des actifs liés aux licences découlant des ententes de paiement anticipé conclues avec Neptune, de la rémunération à base d'actions liée à l'attribution d'options sur actions et d'unités d'actions avec restrictions, des charges financières relatives au financement de la Société conclu le 3 décembre 2013 et de l'accroissement de la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription, contrebalancés principalement par le gain de change inscrit pour la période de trois mois.

La Société a réalisé une perte nette, pendant l'exercice terminé le 28 février 2015, de 1 655 \$, ou 0,02 \$ par action, comparativement à une perte nette de 11 612 \$, ou 0,14 \$ par action, durant l'exercice terminé le 28 février 2014. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté » de même que de la baisse de la valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription de 8 824 \$ comparativement à une augmentation de 507 \$ pour la période antérieure, de la hausse du gain de change de 1 051 \$ par rapport à la période antérieure et de la diminution de la charge de rémunération à base d'actions de 1 888 \$, contrebalancées par la hausse des charges d'amortissement de 561 \$ à la suite de l'augmentation des actifs liés aux licences découlant des ententes de paiement anticipé conclues avec Neptune. Le gain de change est attribuable en grande partie à l'incidence du raffermissement du dollar américain sur les placements à court terme de la Société libellés en dollars américains. La rémunération à base d'actions a diminué puisque les droits aux attributions consenties en 2012 sont entièrement acquis.

La Société a réalisé une perte nette, pendant l'exercice terminé le 28 février 2014, de 11 612 \$, ou 0,14 \$ par action, comparativement à une perte nette de 6 892 \$, ou 0,09 \$ par action, durant l'exercice terminé le 28 février 2013. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté » de même que de la hausse des charges d'amortissement à la suite de l'augmentation des actifs liés aux licences découlant des ententes de paiement anticipé conclues avec Neptune, de la rémunération à base d'actions liée à l'attribution d'options sur actions et d'unités d'actions avec restrictions, des charges financières relatives au financement de la Société conclu le 3 décembre 2013 et de l'accroissement de la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription, contrebalancés principalement par le gain de change inscrit pour l'exercice, essentiellement attribuable aux placements à court terme de la Société libellés en dollars américains.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Structure du capital social

Le capital social autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions des catégories A, B, C, D et E sans valeur nominale. Les actions émises et entièrement libérées, les options sur actions, les unités d'actions avec restrictions et les bons de souscription étaient les suivants aux 28 février :

	2015	2014	2013
Actions de catégorie A avec droit de vote, participantes et sans valeur nominale	106 444 012	105 862 179	73 107 538
Options sur actions attribuées et en circulation	4 296 250	4 911 000	5 216 250
Unités d'actions avec restrictions et en circulation	184 000	775 001	–
Bons de souscription de série 4 échus le 8 octobre 2013	–	–	5 432 350
Bons de souscription de série 6 et 7 échus le 10 février 2015	–	750 000	750 000
Bons de souscription de série 8 pouvant être exercés à 1,50 \$ USD jusqu'au 3 décembre 2018	18 400 000	18 400 000	–
Bons de souscription de série 9 pouvant être exercés à 1,60 \$ jusqu'au 3 décembre 2018	1 616 542	1 616 542	–
Nombre total dilué d'actions	130 940 804	132 314 722	84 506 138

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS ET LES EXERCICES TERMINÉS LES 28 FÉVRIER 2015, 2014 ET 2013

Activités d'exploitation

Pour les périodes de trois mois terminées les 28 février 2015, 2014 et 2013, les activités d'exploitation de la Société ont engendré, respectivement, des baisses de 2 622 \$ et de 4 723 \$ et une augmentation de 60 \$ des liquidités. La baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les périodes de trois mois terminées les 28 février 2015 et 2014 est essentiellement attribuable aux variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, qui ont découlé essentiellement de l'augmentation des fournisseurs et autres créditeurs (447 \$) et des charges payées d'avance (377 \$), ainsi que de la diminution des clients et autres débiteurs (428 \$), du montant à payer à la société mère (2 490 \$) et des redevances à payer à la société mère (337 \$), contrebalancées par la baisse des crédits d'impôt à recevoir (353 \$). La hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 28 février 2013 est essentiellement attribuable à la perte nette après ajustements au titre des éléments hors trésorerie, contrebalancée par la variation du fonds de roulement hors trésorerie.

Pour les exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013, les activités d'exploitation de la Société ont engendré des baisses respectives de 7 198 \$, de 6 805 \$ et de 2 549 \$ des liquidités. La baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 28 février 2015 est principalement attribuable à la perte plus élevée découlant des activités d'exploitation après les ajustements au titre des éléments hors trésorerie contrebalancée par les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, principalement attribuables à la diminution des clients et autres débiteurs (534 \$) et des charges payées d'avance (385 \$), ainsi que de l'augmentation du montant à payer à la société mère (539 \$). La baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 28 février 2014 est surtout attribuable à la perte nette subie après les ajustements au titre des éléments hors trésorerie, contrebalancée par les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, lesquelles sont principalement attribuables à l'augmentation des clients et autres débiteurs (469 \$) et des charges payées d'avance (687 \$), ainsi qu'à la diminution du montant à payer à la société mère (417 \$), contrebalancées par des crédits d'impôt à recevoir (201 \$) et une augmentation des fournisseurs et autres créditeurs (464 \$). Le recul des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 28 février 2013 est principalement imputable à la perte nette subie après ajustements pour les éléments hors trésorerie, contrebalancée par les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, lesquelles sont essentiellement attribuables aux augmentations du montant à payer à la société mère de 995 \$ et des redevances à payer à la société mère de 480 \$.

Activités d'investissement

Pour les périodes de trois mois terminées les 28 février 2015, 2014 et 2013, les activités d'investissement de la Société ont généré respectivement une hausse des liquidités de 2 000 \$, une baisse des liquidités de 22 202 \$ et une hausse des liquidités de 168 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant la période de trois mois terminée le 28 février 2015 a principalement découlé de l'arrivée à échéance de placements à court terme de 2 000 \$. La baisse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant la période de trois mois terminée le 28 février 2014 était surtout attribuable à l'acquisition de placements à court terme de 22 396 \$, principalement contrebalancée par l'arrivée à échéance de placements à court terme de 250 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant la période de trois mois terminée le 28 février 2013 a été surtout attribuable à l'échéance de placements à court terme de 250 \$, contrebalancée par l'acquisition de placements à court terme de 83 \$.

Pour les exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013, les activités d'investissement de la Société ont généré respectivement une hausse des liquidités de 7 627 \$, une baisse des liquidités de 19 446 \$ et une hausse des liquidités de 1 899 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant l'exercice terminé le 28 février 2015 a surtout découlé de l'arrivée à échéance de placements à court terme de 22 150 \$, principalement contrebalancée par l'acquisition de placements à court terme de 14 478 \$. La baisse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant l'exercice terminé le 28 février 2014 était surtout attribuable à l'acquisition de placements à court terme de 25 396 \$, principalement contrebalancée par l'arrivée à échéance de placements à court terme de 6 000 \$. L'augmentation des liquidités générées par les activités d'investissement pendant l'exercice terminé le 28 février 2013 était surtout attribuable à l'échéance de placements à court terme de 2 000 \$, contrebalancée par l'acquisition de placements à court terme de 103 \$.

Activités de financement

Pour les périodes de trois mois terminées les 28 février 2015, 2014 et 2013, les activités de financement de la Société ont généré une baisse des liquidités de 1 \$, une hausse des liquidités de 24 023 \$ et une hausse des liquidités de 185 \$, respectivement. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 28 février 2014 était principalement attribuable au produit net de 21 953 \$ de l'offre publique et au produit net de 2 068 \$ du placement privé. Comme mentionné dans le supplément de prospectus de la Société, la Société affecte principalement le produit net tiré du placement au financement d'essais cliniques de phase III portant sur le CaPre^{MD}, et de l'essai PK, à l'achèvement et au dépôt d'une NDA en vue de faire approuver le CaPre^{MD} par la FDA aux États-Unis, à l'achèvement des activités de mise en marché et autres activités antérieures à la commercialisation, de même qu'au règlement des questions administratives et générales. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 28 février 2013 avait découlé essentiellement du produit de 185 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options.

Pour les exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013, les activités de financement de la Société ont généré des hausses des liquidités de 46 \$, de 24 963 \$ et de 227 \$, respectivement. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour l'exercice terminé le 28 février 2015 a été principalement attribuable au produit de 50 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour l'exercice terminé le 28 février 2014 avait découlé essentiellement du produit net de 21 953 \$ de l'offre publique, du produit net de 2 068 \$ du placement privé et du produit de 972 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour l'exercice terminé le 28 février 2013 avait découlé essentiellement du produit de 230 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options.

Dans l'ensemble, la trésorerie de la Société a augmenté de 635 \$, diminué de 521 \$ et diminué de 393 \$, respectivement, pendant les exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013. Au 28 février 2015, les liquidités, composées de la trésorerie et des placements à court terme, totalisaient 18 382 \$. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mode de présentation des états financiers » pour en savoir davantage sur la situation financière de la Société.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, des fonds avancés par sa société mère, du produit tiré de l'exercice de bons de souscription, de droits et d'options, ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. La rentabilité future de la Société repose sur des facteurs tels que le succès des essais cliniques, les approbations par les organismes de réglementation des produits développés par la Société, la capacité de la Société à commercialiser, vendre et distribuer ses produits avec succès de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour y arriver. La Société est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles et que ses produits d'intérêts et crédits d'impôt à la recherche prévus devraient suffire à financer ses activités et ses besoins en capital au cours des 12 mois à venir.

Situation financière

Le tableau ci-dessous explique en détail les variations importantes de l'état de la situation financière au 28 février 2015 comparativement au 28 février 2014 :

Postes	Hausse (baisse)	Explications
Trésorerie	635	Se reporter au tableau des flux de trésorerie
Placements à court terme	5 955	Échéance des placements détenus
Clients et autres débiteurs	(534)	Paiements reçus
Crédits d'impôt à recevoir	286	Augmentation des charges admissibles aux crédits d'impôt
Charges payées d'avance	(385)	Diminution des charges payées d'avance à Neptune
Stocks	(174)	Ventes de l'Onemia ^{MD}
Immobilisations incorporelles	(2 280)	Amortissement
Montant à payer à la société mère	539	Augmentation des charges
Passifs dérivés au titre des bons de souscription	(8 825)	Variation de la juste valeur

Émission d'actions en vertu du contrat de licence pour paiement par anticipation

Le 12 juillet 2013, la Société a émis en faveur de Neptune 6 750 000 actions de catégorie A, à un prix de 2,30 \$ par action pour payer d'avance les redevances futures payables en vertu de la licence de propriété intellectuelle avec Neptune.

La valeur du prépaiement, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule de calcul stipulée dans le contrat de licence (ajustée pour refléter les redevances courues de 395 \$ du 4 décembre 2012, date à laquelle la Société a conclu l'entente de prépaiement, au 12 juillet 2013, date de l'émission des actions) d'un montant de 15 130 \$ a été comptabilisé comme un actif incorporel. Les actions émises à la suite de cette transaction correspondent à une augmentation du capital social de 15 525 \$, déduction faite de 29 \$ de frais d'émission d'actions. La Société n'a plus d'obligation contractuelle de paiement de redevances en vertu du contrat de licence.

Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements

La Société n'a pas conclu d'accords hors état de la situation financière. Au 28 février 2015, les passifs de la Société s'établissaient à 3 980 \$, dont une tranche de 1 622 \$ était exigible au cours des 12 prochains mois et une tranche de 2 358 \$ avait trait à un passif dérivé au titre de bons de souscription qui sera réglé sous forme d'actions et qui est donc exclu du tableau ci-dessous.

Le tableau qui suit présente un sommaire des obligations contractuelles d'Acasti au 28 février 2015 :

	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	1 622	1 622	–	–	–
Contrats de recherche et de développement	3 831	2 580	1 251	–	–
Total	5 453	4 202	1 251	–	–

Les engagements importants au 28 février 2015 sont présentés ci-dessous.

Accords de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et à commercialiser certains produits.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois à un coût initial total de 10 562 \$, dont une tranche de 6 299 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 28 février 2015 un montant de 432 \$ était inclus dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

Transactions entre parties liées

Neptune a facturé à la Société certaines charges qu'elle a engagées pour cette dernière et des redevances, comme suit :

	28 février 2015	28 février 2014	28 février 2013
Charges administratives	1 617	1 038	943
Charges de recherche et de développement, avant les crédits d'impôt	681	546	679
Redevances ¹	–	228	450
Nombre total d'actions après dilution	2 298	1 812	2 072

¹ Se reporter à la rubrique « Émission d'actions en vertu du contrat de licence pour paiement par anticipation » figurant ci-dessus.

Lorsque Neptune engage des charges supplémentaires précises pour le compte de la Société, elle lui facture celles-ci directement. Les charges concernant plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturées selon une répartition des charges engagées par Neptune qui est proportionnelle au pourcentage estimé des services ou des avantages reçus par chacune des entités. Ces charges ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société puisque Neptune ne répartit pas, notamment, certains frais de bureau communs et ne perçoit pas d'intérêts sur ses créances. De plus, ces charges ne représentent pas nécessairement les charges que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et avantages au moyen du partage des ressources de Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

Un montant à payer à la société mère n'a pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne porte pas intérêt.

Le personnel de direction clé de la Société comprend les membres du conseil d'administration et certains dirigeants. Ils contrôlent 2 % des actions avec droit de vote de la Société. Il y a lieu de se reporter à la note 5 afférente aux états financiers pour obtenir des informations concernant la rémunération du personnel de direction clé.

Utilisation d'estimations et évaluation des incertitudes

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations. Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre dans l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et durant toute période future concernée. Les jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables qui ont les incidences les plus fortes sur les montants comptabilisés dans les états financiers ont notamment trait à l'identification d'événements déclencheurs indiquant que les actifs incorporels pourraient avoir subi une dépréciation et à l'utilisation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation aux fins de l'établissement des états financiers. Chaque date de clôture, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, il est présumé que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses passifs et ses engagements dans le cours normal des activités. Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif pendant l'exercice suivant incluent la répartition des coûts partagés entre les sociétés du groupe de Neptune (se reporter à la rubrique précédente « Transactions entre parties liées ») ainsi que l'évaluation des passifs dérivés au titre des bons de souscription (se reporter à la note 19 afférente aux états financiers) et de la rémunération à base d'actions (se reporter à la note 14 afférente aux états financiers). De plus, la direction exerce son jugement pour déterminer les charges de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt ainsi que les montants connexes. La Société comptabilise les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable que ceux-ci seront réalisés. Les crédits d'impôt comptabilisés doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales, de sorte qu'ils pourraient s'écarter des montants comptabilisés.

Méthodes comptables critiques

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des actifs liés aux licences est examinée chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont décelées, la valeur recouvrable des actifs est estimée. L'identification des indications de dépréciation et l'estimation de la valeur recouvrable nécessitent le recours au jugement.

Passifs dérivés au titre des bons de souscription

Les bons de souscription faisant partie des Unités émises dans le cadre de l'offre publique de l'exercice précédent constituent des passifs dérivés à des fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les passifs dérivés au titre des bons de souscription doivent être évalués à la juste valeur chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La Société a recours au modèle de Black et Scholes pour déterminer la juste valeur. Selon ce modèle, des hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions, laquelle est estimée à partir de la volatilité historique moyenne. Les fluctuations de la volatilité prévue pourraient donner lieu à des variations importantes de la juste valeur estimée des passifs dérivés au titre des bons de souscription.

Rémunération à base d'actions

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 14 afférente aux états financiers. La Société comptabilise les options sur actions attribuées aux salariés selon la méthode de la juste valeur, laquelle est déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes. Selon ce modèle, certaines hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions et de la durée prévue des instruments. La volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée. La durée prévue des instruments est estimée à partir des résultats passés et du comportement général des détenteurs. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est égale à la juste valeur à la date d'attribution et est passée en charges sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Quant aux options sur actions attribuées à des non-salariés, la Société les évalue selon la juste valeur des services reçus, sauf si ceux-ci ne peuvent être estimés de manière fiable, auquel cas elle les évalue à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La charge de rémunération est évaluée lorsque la Société reçoit les biens ou que la contrepartie fournit les services.

De plus, la Société inclut dans la charge de rémunération à base d'actions une partie de la charge enregistrée par Neptune, selon la proportion des services globaux que les bénéficiaires fournissent directement à la Société, et un montant compensatoire reflétant l'apport de Neptune à la Société est imputé au surplus d'apport.

Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt liés aux charges admissibles sont portés en réduction des charges connexes pendant l'exercice au cours duquel les charges sont engagées, pourvu que leur réalisation soit raisonnablement assurée.

Future modification comptable

Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées :

Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, afin de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, et n'a pas l'intention de procéder à l'adoption anticipée de l'IFRS 9 lors de l'établissement de ses états financiers.

Produits

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment il l'est. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, et n'a pas l'intention de procéder à l'adoption anticipée de l'IFRS 15 lors de l'établissement de ses états financiers.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par M. Jim Hamilton, personne qui remplit des fonctions similaires à celles du chef de la direction et du chef de la direction financière portant notamment sur la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de Neptune, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a conçu, ou fait concevoir sous sa supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable :

- que l'information significative relative à la Société leur a été communiquée;
- que l'information devant être communiquée dans les documents que la Société dépose est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et les procédures de communication étaient efficaces en date du 28 février 2015.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

En outre, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, un contrôle interne à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers à des fins de publication.

Une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace en date du 28 février 2015 selon les critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre terminé le 28 février 2015, il n'y a eu aucun changement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à un actif financier de respecter ses obligations contractuelles et découle essentiellement des créances clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de la trésorerie et des placements à court terme, risque qu'elle gère en ne faisant affaire qu'avec des institutions canadiennes ayant une notation élevée. La valeur comptable des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière représente le montant du risque de crédit de la Société à la date de clôture. Les créances clients et le montant du risque de crédit de la Société fluctuent tout au long de l'exercice. La moyenne des créances clients et du montant du risque de crédit de la Société pendant l'exercice peut être supérieure à leur solde à la clôture de l'exercice.

Le risque de crédit de la Société relativement aux créances clients est concentré puisqu'elle réalise la majeure partie de ses ventes auprès d'un seul client. Au 28 février 2015, un client (huit clients en 2014) devait de l'argent à la Société. Pour la plupart des ventes, les modalités de paiement sont conformes à la pratique courante dans le secteur. Un seul client comptait pour 100 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs au 28 février 2015 et au 28 février 2014.

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises à capital fermé. Le profil et la solvabilité des clients au détail de la Société varient considérablement. En cas de changements défavorables de la situation financière d'un client, la Société pourrait être obligée de limiter ses transactions ou cesser de faire affaire avec lui, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances irrécouvrables à son égard. De tels changements pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

Les clients ne fournissent pas de garantie pour obtenir du crédit, sauf en cas de circonstances inhabituelles. Pour certains clients, les créances sont couvertes par une assurance crédit dont le montant atteint habituellement 100 % de la facturation, à l'exception de quelques clients, selon certaines modalités particulières. Les informations fournies par l'assureur sont le principal élément du processus de décision servant à déterminer les limites de crédit des clients.

L'octroi de crédit aux clients de la Société nécessite beaucoup de jugement et repose sur une évaluation de la situation financière et des habitudes de paiement de chaque client. La Société a établi divers contrôles internes afin d'atténuer le risque de crédit, y compris une analyse de crédit par l'assureur qui recommande des limites de crédit et des modalités de paiement que la Société examine et approuve. La Société examine régulièrement le montant maximal de crédit déterminé par l'assureur pour chacun de ses clients. Le même processus s'applique tant aux nouveaux clients qu'à ceux existants. La Société a également établi des procédures pour obtenir l'approbation de la haute direction avant d'expédier des marchandises aux clients qui ont atteint la limite de crédit approuvée par l'assureur. À l'occasion et sur une base temporaire, la Société ne conclura une vente avec un client que si la transaction est payée d'avance lorsque les circonstances le justifient.

Même si les contrôles et processus de la Société ont été efficaces pour atténuer le risque de crédit, ces contrôles ne peuvent éliminer le risque et rien ne garantit qu'ils continueront d'être efficaces ni que les pertes sur créances de la Société demeureront peu élevées.

La Société ramène les créances clients à leur valeur de réalisation attendue dès qu'elle détermine qu'une créance n'est pas recouvrable en totalité, et les radiations sont imputées aux résultats sauf si la perte a été comptabilisée durant un exercice antérieur, auquel cas la radiation est portée en réduction de la provision pour créances douteuses. La Société met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des évaluations de la recouvrabilité des soldes des créances clients chaque date de clôture, en prenant en considération les montants en souffrance et les informations selon lesquelles un client éprouverait des problèmes en matière de liquidité ou de continuité de l'exploitation.

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour créances douteuses aux 28 février 2015 et 2014 étaient les suivants :

	2015	2014
En règle	– \$	196 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	227	–
En souffrance depuis 31 à 120 jours	–	24
En souffrance depuis 121 à 180 jours	89	178
Créances clients	316	398
Moins la provision pour créances douteuses	(66)	(3)
	250 \$	395 \$

La provision pour créances douteuses inclut les créances clients en souffrance depuis plus de 121 jours.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a comptabilisé une créance douteuse de 63 \$ (néant en 2014) liée à un client important, dont les créances totales se chiffraient à 316 \$ au 28 février 2015.

Le changement de la provision pour créances douteuses à l'égard des créances clients s'est établi comme suit :

	2015	2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 \$	3 \$
Créances douteuses	66	–
Radiation portée en réduction de la provision	(3)	–
Solde à la clôture de l'exercice	66 \$	3 \$

Risque de change

La Société est exposée à un risque financier découlant des fluctuations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. L'exposition au risque de change est limitée aux transactions commerciales de la Société qui sont libellées dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Les fluctuations des taux de change pourraient entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Tous les revenus de la Société sont libellés en dollars américains. Une partie des charges, qui est essentiellement liée aux contrats de recherche, est libellée en dollars américains. Les fluctuations de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien exposent la Société à un risque financier.

Le tableau qui suit donne un aperçu des expositions importantes de la Société au risque de change, telles qu'elles sont déclarées en dollars canadiens aux dates mentionnées :

	28 février 2015	28 février 2014
	\$ US	\$ US
Trésorerie	1 103	361
Placements à court terme	15 007	15 505
Clients et autres débiteurs	250	398
Fournisseurs et autres créditeurs	(399)	(260)
	15 961	16 004

Le tableau qui suit présente les taux de change applicables aux dates indiquées et pour les périodes terminées à ces dates :

	28 février 2015		28 février 2014	
	Taux moyen	Taux à la clôture	Taux moyen	Taux à la clôture
US \$ par CAD	1,1266	1,2503	1,0466	1,1074

Selon l'exposition de la Société au risque de change mentionné précédemment, une variation des taux de change ci-dessus reflétant un raffermissement de 5 % du dollar américain se serait traduite par les augmentations suivantes du résultat net, toutes les autres variables demeurant constantes :

	28 février 2015	28 février 2014
	\$ US	\$ US
Augmentation du résultat net	638	723

Un affaiblissement présumé de 5 % du dollar américain aurait l'effet équivalent inverse, toutes les autres variables demeurant constantes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le tableau qui suit présente l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt aux 28 février 2015 et 2014 :

Trésorerie	Taux d'intérêt fixe à court terme
Placements à court terme	Taux d'intérêt fixe à court terme

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les montants à court terme réinvestis dépendra de l'évolution des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché. La direction est d'avis que le risque que la Société essuie une perte en raison de la diminution de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements présentent des passifs à court terme et sont généralement détenus jusqu'à échéance.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. La Société gère le risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de son levier financier, tel qu'il est décrit à la note 20 afférente aux états financiers. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation de la Société et examine les transactions les plus importantes qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers aux 28 février 2015 et 2014 :

Paiements requis par année	28 février 2015				
	Total	Valeur comptable	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créiteurs	1 084 \$	1 084 \$	1 084 \$	– \$	– \$
Montant à payer à la société mère	538	538	538	–	–
	1 622 \$	1 622 \$	1 622 \$	– \$	– \$

Paiements requis par année	28 février 2014				
	Total	Valeur comptable	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créiteurs	1 171 \$	1 171 \$	1 171 \$	– \$	– \$

Les passifs dérivés au titre des bons de souscription sont exclus du tableau ci-dessus puisqu'ils sont réglés sous forme d'actions et non de liquidités.

FACTEURS DE RISQUE

Un investissement dans les titres de la Société présente un degré élevé de risque. Les informations contenues dans les états financiers pour les exercices terminés les 28 février 2015 et 2014 et dans le présent rapport de gestion devraient être lues conjointement avec tous les documents publics de la Société et de la société mère. Plus particulièrement, les investisseurs potentiels devraient évaluer attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans son prospectus simplifié et ses suppléments de prospectus ainsi que dans sa plus récente notice annuelle, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge non significatifs à l'heure actuelle, pourraient aussi influencer défavorablement sur les activités, la situation financière, les liquidités, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société et sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 27 mai 2015, le nombre d'actions de catégorie A émises par la Société et en circulation totalise 106 444 012. Il y a également 4 213 750 options sur actions, 181 000 unités d'actions avec restrictions et 20 016 542 bons de souscription de série 8 et 9 en circulation.

États financiers de

ACASTI PHARMA INC.

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT

Aux actionnaires d'Acasti Pharma Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Acasti Pharma Inc., qui comprennent les états de la situation financière au 28 février 2015 et 2014, les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 28 février 2015, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers (consolidés)

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers (consolidés) conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Acasti Pharma Inc. au 28 février 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 28 février 2015, conformément aux IFRS telles que publiées par l'IASB.


KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

May 27, 2015

Montréal, Canada

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119178

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

ACASTI PHARMA INC.

États financiers

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

États financiers

États de la situation financière.....	1
États du résultat global	2
États des variations des capitaux propres.....	3
Tableaux des flux de trésorerie.....	5
Notes afférentes aux états financiers	6

ACASTI PHARMA INC.

États de la situation financière

28 février 2015 et 2014

	28 février 2015	28 février 2014
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	1 310 556 \$	675 490 \$
Placements à court terme (note 17 e))	17 071 344	23 025 951
Clients et autres débiteurs (note 4)	384 886	919 371
À recevoir d'une société sous contrôle commun	49 658	49 658
À recevoir de la société mère	–	47 140
Crédits d'impôt à recevoir (note 6)	419 992	134 120
Stocks (note 7)	87 370	261 431
Charges payées d'avance	318 457	703 497
	19 642 263	25 816 658
Immobilisations corporelles (note 8)	69 937	38 941
Immobilisations incorporelles (note 9)	17 495 905	19 776 204
Total des actifs	37 208 105 \$	45 631 803 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs (note 10)	1 083 847 \$	1 170 828 \$
À payer à la société mère (note 5 b))	538 531	–
	1 622 378	1 170 828
Passifs dérivés liés aux bons de souscription (notes 11 d) et 19)	2 357 408	11 181 475
Total des passifs	3 979 786	12 352 303
Capitaux propres		
Capital social (note 11 a))	61 627 743	61 027 307
Bons de souscription (note 11 d))	–	406 687
Surplus d'apport	4 911 381	3 501 587
Déficit	(33 310 805)	(31 656 081)
Total des capitaux propres	33 228 319	33 279 500
Engagements et éventualités (note 18)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 22)		
Total des passifs et des capitaux propres	37 208 105 \$	45 631 803 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :

/s/ Jerald Wenker
Jerald Wenker

/s/ Valier Boivin
Valier Boivin

Président du Conseil d'administration

Administrateur

ACASTI PHARMA INC.

États du résultat global

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

	28 février 2015	28 février 2014	28 février 2013
Produits provenant des ventes	270 615 \$	500 875 \$	724 196 \$
Coût des ventes (note 7)	(235 091)	(291 853)	(406 371)
Marge brute	35 524	209 022	317 825
Frais généraux et charges administratives	(5 908 268)	(6 711 533)	(4 288 542)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 264 270 \$ (269 591 \$ en 2014; 370 259 \$ en 2013)	(6 521 717)	(4 297 195)	(3 009 016)
Résultat des activités opérationnelles	(12 394 461)	(10 799 706)	(6 979 733)
Produits financiers (note 13)	10 743 797	813 842	90 058
Charges financières (note 13)	(4 060)	(1 625 785)	(2 685)
Produits financiers nets (charges financières nettes)	10 739 737	(811 943)	87 373
Perte nette et résultat global pour l'exercice	(1 654 724) \$	(11 611 649) \$	(6 892 360) \$
Perte par action, de base et diluée (note 15)	(0,02) \$	(0,14) \$	(0,09) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (note 15)	106 177 039	84 368 933	72 754 436

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

États des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	Nombre	Valeur				
Solde au 28 février 2014	105 862 179	61 027 307 \$	406 687 \$	3 501 587 \$	(31 656 081) \$	33 279 500 \$
Perte nette et résultat global pour l'exercice	–	–	–	–	(1 654 724)	(1 654 724)
	105 862 179	61 027 307	406 687	3 501 587	(33 310 805)	31 624 776
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres						
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>						
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 14)	–	–	–	1 553 543	–	1 553 543
Options sur actions exercées (note 14)	200 000	50 000	–	–	–	50 000
Unités libérés (note 14)	381 833	550 436	–	(550 436)	–	–
Expiration des bons de souscription (note 11 d))	–	–	(406 687)	406 687	–	–
Total des apports et des distributions aux propriétaires	581 833	600 436	(406 687)	1 409 794	–	1 603 543
Solde au 28 février 2015	106 444 012	61 627 743 \$	– \$	4 911 381 \$	(33 310 805) \$	33 228 319 \$
Solde au 28 février 2013	73 107 538	28 922 710 \$	406 687 \$	438 711 \$	(20 044 432) \$	9 723 676 \$
Perte nette et résultat global pour l'exercice	–	–	–	–	(11 611 649)	(11 611 649)
	73 107 538	28 922 710	406 687	438 711	(31 656 081)	(1 887 973)
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres						
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>						
Offre publique (note 11 b))	18 400 000	12 396 535	–	–	–	12 396 535
Placement privé (note 11 c))	1 616 542	2 067 605	–	–	–	2 067 605
Émission d'actions pour paiement de redevances par anticipation (note 18)	6 750 000	15 496 000	–	–	–	15 496 000
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 14)	–	–	–	3 441 719	–	3 441 719
Bons de souscription exercés	5 432 350	1 358 088	–	–	–	1 358 088
Options sur actions exercées (note 14)	296 500	492 289	–	(84 763)	–	407 526
Unités libérés (note 14)	259 249	294 080	–	(294 080)	–	–
Total des apports et des distributions aux propriétaires	32 754 641	32 104 597	–	3 062 876	–	35 167 473
Solde au 28 février 2014	105 862 179	61 027 307 \$	406 687 \$	3 501 587 \$	(31 656 081) \$	33 279 500 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

États des variations des capitaux propres

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
	Nombre	Valeur				
Solde au 29 février 2012	72 636 888	28 614 550 \$	313 315 \$	(1 306 451) \$	(13 152 072) \$	14 469 342 \$
Perte nette et résultat global pour l'exercice	–	–	–	–	(6 892 360)	(6 892 360)
	72 636 888	28 614 550	313 315	(1 306 451)	(20 044 432)	7 576 982
Transactions avec les propriétaires inscrites directement dans les capitaux propres						
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>						
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	–	–	93 372	1 823 845	–	1 917 217
Bons de souscription exercés	353 150	88 289	–	–	–	88 289
Options sur actions exercées	117 500	219 871	–	(78 683)	–	141 188
Total des apports et des distributions aux propriétaires	470 650	308 160	93 372	1 745 162	–	2 146 694
Solde au 28 février 2013	73 107 538	28 922 710 \$	406 687 \$	438 711 \$	(20 044 432) \$	9 723 676 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

	28 février 2015	28 février 2014	28 février 2013
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Perte nette pour l'exercice	(1 654 724) \$	(11 611 649) \$	(6 892 360) \$
Ajustements :			
Amortissement des immobilisations corporelles	3 654	5 337	7 886
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 331 569	1 768 500	657 144
Rémunération à base d'actions	1 553 543	3 441 719	1 917 217
Charges nettes financières (produits financiers nets)	(10 739 737)	811 943	(87 373)
(Perte) gain de change réalisé	1 606	(92 944)	12 669
	(8 504 089)	(5 677 094)	(4 384 817)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement			
Clients et autres débiteurs	534 485	(468 533)	(8 120)
À recevoir d'une société sous contrôle commun et de la société mère	47 140	(47 140)	–
Crédits d'impôt à recevoir	(285 872)	201 381	254 901
Stocks	174 061	(39 306)	377 331
Charges payées d'avance	385 040	(686 806)	24 959
Fournisseurs et autres créditeurs	(86 981)	463 945	(288 779)
À payer à la société mère	538 531	(417 167)	995 832
Redevances à payer à la société mère	–	(133 817)	479 801
	1 306 404	(1 127 443)	1 835 925
Sortie nette liée aux activités opérationnelles			
	(7 197 685)	(6 804 537)	(2 548 892)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Intérêts reçus	40 995	98 132	1 778
Acquisition d'immobilisations corporelles	(34 650)	(25 000)	–
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(51 270)	(123 610)	(103 068)
Acquisition de placements à court terme	(14 478 186)	(25 395 800)	–
Échéance des placements à court terme	22 149 888	6 000 000	2 000 000
Rentrée (sortie) nette liée aux activités d'investissement	7 626 777	(19 446 278)	1 898 710
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit net de l'offre publique (note 11 b))	–	21 953 200	–
Produit net du placement privé (note 11 c))	–	2 067 605	–
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options	50 000	972 177	229 477
Frais d'émission d'actions	–	(29 000)	–
Intérêts payés	(4 060)	(975)	(2 685)
Rentrée nette liée aux activités de financement	45 940	24 963 007	226 792
Gain de change sur trésorerie détenue en devises étrangères			
	160 034	766 730	30 148
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie			
	635 066	(521 078)	(393 242)
Trésorerie au début de l'exercice			
	675 490	1 196 568	1 589 810
Trésorerie à la fin de l'exercice			
	1 310 556 \$	675 490 \$	1 196 568 \$
Informations sur les flux de trésorerie :			
Transactions hors caisse :			
Émission d'actions ordinaires (note 18)	– \$	15 525 000 \$	– \$
Redevances réglées en action (note 18)	–	395 068	–
Acquisition d'immobilisation incorporelle (note 18)	–	15 129 932	–
Bons de souscription exercés par Neptune appliqués contre les payables	–	793 437	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

1. Entité présentant l'information financière

Acasti Pharma Inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec (anciennement Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec)). La Société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 545, Promenade du Centropolis, Laval, Québec H7T 0A3. La Société est une filiale de Neptune Technologies et Bioressources Inc. (« Neptune »). (la Société, le parent et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBioPharm »), une société sœur, collectivement désignées comme le « groupe »).

Le 7 août 2008, la Société a commencé à exercer ses activités après avoir acquis de Neptune une licence exclusive mondiale afin de développer et de commercialiser, en utilisant la technologie et la propriété intellectuelle, de nouveaux produits ciblant les maladies cardiovasculaires humaines. La propriété intellectuelle de Neptune est liée aux procédés d'extraction des biomasses marines, telles que le krill. Les produits visent les applications dans les créneaux des médicaments en vente libre, des aliments médicaux et des médicaments sous prescription.

Les opérations consistent à développer de nouveaux produits et à réaliser des essais cliniques sur les animaux et les humains. La quasi-totalité des dépenses de recherche et de développement, administration et dépenses en capital depuis le début de l'exploitation sont reliées au projet décrit ci-dessus.

La Société est exposée à un certain nombre de risques reliés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, à la rencontre des objectifs de développement établis par Neptune dans l'entente de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi, depuis le début de l'exploitation, des pertes d'exploitation considérables et des flux de trésorerie négatifs liés à l'exploitation. À ce jour, la Société a financé ses activités par l'offre publique et le placement privé des actions ordinaires, le produit de l'exercice des bons de souscription, des droits et des options, et les crédits d'impôt à la recherche. Afin d'atteindre les objectifs de son plan d'affaires, la Société prévoit faire des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation du U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'atteindre ultimement des opérations rentables est dépendante d'un certain nombre de facteurs hors du contrôle de la Société.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers a été approuvée par le conseil d'administration le 27 mai 2015.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour :

- les paiements fondés sur les actions qui sont mesurés selon IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions* (note 3 f) ii) ; et
- passifs dérivés liés aux bons de souscription mesurés à la juste valeur sur une base récurrente (note 19).

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers incluent :

- L'identification d'événements déclencheurs indiquant que les actifs incorporels pourraient être dépréciés (note 3 e) ii)).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

- L'évaluation de l'hypothèse de la continuité d'exploitation comme base d'établissement des états financiers. À chaque date de clôture, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Ces états financiers ont été dressés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation selon les IFRS. L'hypothèse de la continuité de l'exploitation suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs et engagements dans le cours normal de ses activités.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- L'évaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 19) et les paiements fondés sur des actions (note 14).
- Répartition des coûts partagés entre les entités du groupe de Neptune (note 5).

La direction doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la recherche et développement (« R&D ») dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R&D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Actifs financiers non dérivés

La Société détient les actifs financiers non dérivés suivants : trésorerie, placements à court terme et créances.

La Société comptabilise initialement les prêts et créances à la date à laquelle ils ont été générés.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Société sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, si, et seulement si, la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Les prêts et créances comprennent la trésorerie, les clients et autres débiteurs et les placements à court terme ayant une échéance de moins d'un an.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les placements très liquides ayant une échéance de trois mois ou moins au moment de l'achat. Les découverts bancaires remboursables sur demande qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

ii) Passifs financiers non dérivés

La Société comptabilise initialement les titres de créance émis et les créances subordonnées à la date à laquelle ils ont été créés.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

La Société détient les passifs financiers non dérivés suivants : fournisseurs et autres créditeurs et payable à la société mère.

Ces passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) Capital social

Actions ordinaires

Les actions de catégorie A sont classés dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

iv) Instruments financiers dérivés

La Société a émis des dérivés classés à titre de passif portant sur des instruments de capitaux propres de la Société. Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées immédiatement dans le bénéfice ou la perte.

v) Autres dérivés non détenus à des fins de transaction

Les bons de souscription, les options et les droits qui ne sont pas émis dans le cadre de transactions de paiements fondés sur des actions et qui ne rencontrent pas la définition d'instrument financier dérivé sont comptabilisés dans les capitaux propres.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des matières premières est déterminé selon la méthode du coût moyen. Le coût des stocks fabriqués et des travaux en cours est déterminé selon la méthode du coût par projet et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi qu'une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

c) Immobilisations corporelles

i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société pour elle-même comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés.

Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles (suite)

i) Comptabilisation et évaluation (suite)

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) sur la base du montant net.

ii) Coûts ultérieurs

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société, et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont engagés.

iii) Amortissement

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice ou la perte selon le mode linéaire ou le mode dégressif sur la durée d'utilité estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice en cours et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Actif	Méthode	Période/taux
Mobilier et matériel de bureau	Dégressif	De 20 % à 30 %
Matériel informatique	Linéaire	De 3 à 4 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement au besoin.

d) Immobilisations incorporelles

i) Recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées en vue d'acquies une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

Les activités de développement supposent l'existence d'un plan ou d'un modèle visant la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement ne sont inscrites à l'actif que si les frais de développement peuvent être évalués de façon fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, si la Société a l'intention d'achever le développement de l'actif, de le mettre en service ou de le vendre, et s'il possède suffisamment de ressources pour le faire. Les dépenses inscrites à l'actif comprennent le coût des matières premières, les coûts de la main-d'œuvre directe, les frais généraux directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue et les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés pour. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

Les dépenses de développement inscrites à l'actif sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. En date des exercices présentés, la Société n'avait inscrit aucuns frais de développement à l'actif.

ii) Autres immobilisations incorporelles

Brevets

Les brevets pour les technologies qui ne sont plus en phase de recherche sont comptabilisés au coût. Les coûts de brevets incluent les frais juridiques engagés, ainsi que les frais d'application pour obtenir ces brevets. Lorsque la technologie est toujours en phase de recherche, ces coûts sont passés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations incorporelles (suite)

ii) Autres immobilisations incorporelles (suite)

Licence

Les licences acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

iii) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Toutes les autres dépenses, y compris celles qui se rattachent au goodwill et aux marques générés en interne, sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

iv) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, à partir de la date de leur mise en service, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les durées d'utilité estimées pour l'exercice en cours et les exercices comparatifs sont les suivantes :

Actif	Période
Brevets	20 ans
Licence	8 à 14 ans

e) Dépréciation

i) Actifs financiers (y compris les créances)

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimée de façon fiable.

Sont considérés comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier : un défaut de paiement par un débiteur, la restructuration d'un montant dû à la Société selon des modalités que cette dernière n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite du débiteur ou de l'émetteur, ou la disparition d'un marché actif pour un actif financier.

La Société prend en compte si des indications de dépréciation des créances existent à la fois individuellement et collectivement. Toutes les créances qui sont individuellement significatives sont soumises à un test de dépréciation individuel. Toutes les créances qui sont individuellement significatives et qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumises collectivement à un test visant à déceler toute dépréciation qui pourrait exister, mais qui n'a pas encore été identifiée. Les créances qui ne sont pas individuellement significatives sont soumises collectivement à un test de dépréciation en regroupant les créances présentant des caractéristiques de risques similaires.

Pour l'évaluation collective de la dépréciation, la Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Actifs non financiers :

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks et crédits d'impôt à recevoir à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. S'il existe un indice qu'un actif de support a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartient.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte).

Les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

f) Avantages du personnel

i) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

ii) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribuées à des membres du personnel est comptabilisée comme charge au titre des avantages du personnel, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport en contrepartie, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. La juste valeur à la date d'attribution tient compte des conditions de performance de marché lorsqu'elles sont applicables. Le montant comptabilisé dans les charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé dans les charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits.

Les accords de paiement fondé sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres.

Les transactions dont le paiement est fondé sur des actions incluent celles déclenchées par Neptune en faveur des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants fournissant des services au groupe consolidé. Puisque la Société n'est nullement tenue de régler ces transactions, elle les comptabilise comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

La charge constatée par la Société aux termes de ces transactions correspond à la tranche estimée des services que les bénéficiaires fournissent à la Société par rapport à l'ensemble des services qu'ils fournissent au groupe de sociétés Neptune.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Avantages du personnel (suite)

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges si la Société est manifestement engagée et a un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat de travail versées par suite d'un départ volontaire sont comptabilisées en charges si la Société a effectué une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre. Si les indemnités sont à verser plus de 12 mois après la fin de l'exercice, elles sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

g) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

i) Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la Société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire les obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût net attendu de la poursuite de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

ii) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société, ou d'une obligation actuelle résultant d'événements passés (donc l'obligation existe), mais qui n'est pas comptabilisée car il est improbable que le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou toute autre cession d'avantages économiques soient nécessaires pour éteindre l'obligation; ou que le montant de l'obligation en question ne puisse pas faire l'objet d'une estimation raisonnable.

h) Produits

Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours. Les produits sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur, le recouvrement de la contrepartie est probable, les coûts associés aux biens et les retours possibles des biens peuvent être évalués de façon fiable, il n'y a plus d'intervention continue de la direction en ce qui concerne les biens, et le montant des produits peut être évalué de façon fiable. S'il est probable que des remises soient accordées et que le montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée comme une réduction des produits au moment de la comptabilisation des ventes.

Le moment du transfert des risques et avantages varie selon les conditions propres à chaque contrat de vente.

i) Contribution gouvernementale

La contribution gouvernementale, qui consiste en subventions et en crédits d'impôt, est constatée en tant que réduction des charges y afférentes ou du coût de l'élément d'actif qui est acquis. La contribution gouvernementale est comptabilisée lorsque la Société est en droit de la recevoir et qu'il existe une certitude raisonnable que la Société a respecté les conditions du programme de subventions approuvé et qu'il existe une certitude raisonnable qu'ils seront reçus.

Les subventions qui compensent les charges engagées sont systématiquement comptabilisées dans le bénéfice (la perte) en réduction de ces charges au cours des exercices où ces charges sont comptabilisées. Quant aux subventions qui compensent le coût d'un actif, elles sont systématiquement comptabilisées dans le bénéfice (la perte) sur la durée d'utilité de l'actif.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Paiements au titre de location

Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière doit être affectée à chaque exercice couvert par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque exercice.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés pendant l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

k) Monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Le profit ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de la période, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant la période, et le coût amorti en monnaie étrangère converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion qui découlent de ces conversions sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte).

l) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les variations de la juste valeur de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les variations de la juste valeur de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que les pertes de valeur comptabilisées sur des actifs financiers. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits ou les pertes de change sont présentés pour leur montant net.

La Société constate ses produits d'intérêts comme étant une composante des activités d'investissement et les charges d'intérêts comme une composante des activités de financement dans les tableaux des flux de trésorerie.

m) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

m) Impôt sur le résultat (suite)

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles à la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale). L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

n) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions de catégorie A. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires de catégorie A de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires de catégorie A et le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions propres détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les débentures convertibles, les actions rachetables, les bons de souscription et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

o) Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges. La Société compte un secteur d'activité isolable : développer et commercialiser des applications pharmaceutiques découlant de ses droits sous licence pour les maladies cardiovasculaires. La majorité des actifs de la Société sont situés au Canada.

p) Modifications comptables

Modification comptable future :

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice terminé le 28 février 2015, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la version finale de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, remplaçant l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, et n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 9 de façon anticipée dans ses états financiers consolidés.

ii) Produits

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Cette norme comprends un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant et/ou le moment où les produits sont comptabilisés. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, et n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 15 de façon anticipée dans ses états financiers consolidés.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

4. Clients et autres débiteurs

	28 février 2015	28 février 2014
Clients	250 313 \$	395 128 \$
Taxes de vente à recevoir	134 573	524 243
	384 886 \$	919 371 \$

L'exposition de la Société aux risques de crédit et de change relatifs aux clients et autres débiteurs est présentée à la note 17.

5. Parties liées

a) Frais d'administration et frais de recherche et de développement

Neptune a facturé à la Société certaines charges engagées pour cette dernière et des redevances, comme suit :

	28 février 2015	28 février 2014	28 février 2013
Frais d'administration	1 617 108 \$	1 037 766 \$	943 264 \$
Charges de recherche et de développement, avant crédits d'impôt	681 219	545 908	678 439
Redevances (note 18)	–	228 219	450 342
	2 298 327 \$	1 811 893 \$	2 072 045 \$

Lorsque Neptune engage des frais marginaux pour le compte de la Société, elle lui facture ceux-ci directement. Les coûts engagés qui bénéficient à plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturés au moyen d'une allocation d'une fraction des frais engagés par Neptune qui est proportionnelle à la fraction des services ou des bénéfices estimatifs reçus par chacune des entités pour ces items.

Ces frais ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société puisque Neptune n'alloue pas, entre autres, certaines charges de bureau communes et ne facture pas d'intérêts sur ses créances. De plus, ces frais ne représentent pas nécessairement le coût que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et bénéfices au moyen des ressources partagées par Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune. Au 28 février 2015, un montant de néant est inclus dans les charges payées d'avances relié à ces frais (320 349 \$ en 2014)

b) Produits provenant des ventes

Durant les exercices terminés les 28 février 2015 et 2014, la Société a réalisé des ventes auprès de Neptune pour un montant de néant (41 000 \$ en 2013). Ces opérations ont été réalisées dans le cours normal des activités.

c) À payer à la société mère

Le montant à payer à la société mère n'avait pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne portait pas intérêt.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

5. Parties liées (suite)

d) Rémunération des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils contrôlent 2 % des actions avec droit de vote de la Société (2% en 2014 et 3% en 2013).

La rémunération des principaux dirigeants inclut les montants suivants pour les exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013 :

	28 février 2015	28 février 2014	28 février 2013
Avantages du personnel à court terme	741 639 \$	630 569 \$	887 596 \$
Indemnités	174 950	–	–
Paiements fondés sur des actions	1 339 361	2 439 254	1 504 471
	2 255 950 \$	3 119 573 \$	2 392 067 \$

6. Crédits d'impôt à recevoir

Les crédits d'impôt comprennent les crédits d'impôt à l'investissement en recherche et développement à recevoir du gouvernement provincial qui sont liés aux dépenses en recherche et développement qualifiables en vertu des lois fiscales applicables. Les montants comptabilisés comme débiteurs sont soumis à une vérification fiscale et les montants définitifs reçus peuvent différer de ceux enregistrés.

Les crédits d'impôt fédéraux inutilisés sont disponibles pour réduire les impôts futurs et viennent à échéance comme suit :

2029	11 000 \$
2030	40 000
2031	45 000
2032	431 000
2033	441 000
2034	436 000
2035	542 000
	1 946 000 \$

7. Stocks

	28 février 2015	28 février 2014
Matières premières	39 195 \$	39 753 \$
Produits en cours	1 032	219 593
Produits finis	47 143	2 085
	87 370 \$	261 431 \$

Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, le coût des ventes de 235 091 \$ (291 853 \$ en 2014 et 406 371 \$ en 2013) comprend le coût de stocks de 233 821 \$ (284 410 \$ en 2014 et 391 821 \$ en 2013) qui se compose de matières premières, de la variation des produits en cours et des produits finis, et d'autres coûts de 1 270 \$ (7 443 \$ en 2014 et 14 550 \$ en 2013).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

8. Immobilisations corporelles

	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Dépôt sur matériel	Total
Coût :				
Solde aux 29 février 2012 et 28 février 2013	58 706 \$	3 691 \$	– \$	62 397 \$
Acquisitions	–	–	25 000	25 000
Solde au 28 février 2014	58 706	3 691	25 000	87 397
Acquisitions	–	–	34 650	34 650
Solde au 28 février 2015	58 706	3 691	59 650	122 047
Amortissement cumulé :				
Solde au 29 février 2012	32 781	2 452	–	35 233
Amortissement pour l'exercice	6 952	934	–	7 886
Solde au 28 février 2013	39 733	3 386	–	43 119
Amortissement pour l'exercice	5 032	305	–	5 337
Solde au 28 février 2014	44 765 \$	3 691 \$	–	48 456
Amortissement pour l'exercice	3 654	–	–	3 654
Solde au 28 février 2015	48 419 \$	3 691 \$	– \$	52 110 \$
Valeur nette comptable :				
28 février 2014	13 941 \$	– \$	25 000 \$	38 941 \$
28 février 2015	10 287	–	59 650	69 937 \$

Les charges d'amortissement pour les exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013 ont été enregistrées dans les frais généraux et charges administratives dans les états du résultat global.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

9. Immobilisations incorporelles

	Brevets	Licence	Total
Coût :			
Solde au 29 février 2012	– \$	9 200 000 \$	9 200 000 \$
Acquisitions	103 068	–	103 068
Solde au 28 février 2013	103 068	9 200 000	9 303 068
Acquisitions (note 18)	123 610	15 129 932	15 253 542
Solde au 28 février 2014	226 678	24 329 932	24 556 610
Acquisitions	51 270	–	51 270
Solde au 28 février 2015	277 948	24 329 932	24 607 880
Amortissement cumulé :			
Solde au 29 février 2012	–	2 354 762	2 354 762
Amortissement pour l'exercice	–	657 144	657 144
Solde au 28 février 2013	–	3 011 906	3 011 906
Amortissement pour l'exercice	906	1 767 594	1 768 500
Solde au 28 février 2014	906	4 779 500	4 780 406
Amortissement pour l'exercice	8 741	2 322 828	2 331 569
Solde au 28 février 2015	9 647 \$	7 102 328 \$	7 111 975 \$
Valeur nette comptable :			
28 février 2014	225 772 \$	19 550 432 \$	19 776 204 \$
28 février 2015	268 301	17 227 604	17 495 905

Les charges d'amortissement pour les exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013 ont été enregistrées dans les frais généraux et charges administratives dans les états du résultat global.

10. Fournisseurs et autres créditeurs

	28 février 2015	28 février 2014
Fournisseurs	246 516 \$	319 683 \$
Charges à payer et autres créditeurs	661 625	613 526
Salaires et avantages du personnel à payer	175 706	237 619
	1 083 847 \$	1 170 828 \$

L'exposition de la Société aux risques de change et de liquidité relatifs aux fournisseurs et autres créditeurs est présentée à la note 17.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

11. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions de

- Catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes et sans valeur nominale.
- Catégorie B, avec droit de vote (dix votes par action), non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie B sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie B sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,80 \$ par action, sous réserve de certaines conditions.¹
- Catégorie C, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie C sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie C sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,20 \$ par action, sous réserve de certaines conditions.¹
- Catégories D et E, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale et dividende mensuel variable non cumulatif de 0,5 % à 2 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégories D et E sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégories D et E sont rachetables au gré du détenteur, sous réserve de certaines conditions.¹

¹ Aucune émission et en circulation

b) Offre publique

Le 3 décembre 2013, la Société a conclu une offre publique de 18 400 000 unités d'Acasti (« unités ») au prix de 1,25 USD chacune, pour un produit brut de 24 492 700 \$ (23 000 000 USD). Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'actions ordinaires d'Acasti. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire d'Acasti au prix d'exercice de 1,50 USD par action, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'au 3 décembre 2018.

Les bons de souscription faisant partie des unités sont désignés comme un passif dérivé (« passifs dérivés liés aux bons de souscription ») à des fins comptables en raison de la monnaie dans laquelle est libellé le prix de l'exercice qui diffère de la monnaie fonctionnelle de la Société. Le produit de l'offre doit être réparti entre les passifs dérivés liés aux bons de souscription et les actions de catégorie A classées dans les capitaux propres au moment de l'émission des unités. La juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription au moment de l'émission était 10 674 045 \$ et la valeur résiduelle du produit a été attribué aux actions de catégorie A. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à 2 539 500 \$. Les frais d'émission ont été attribués entre les bons de souscription et les actions de catégorie A selon leur valeur relative. La portion attribuée aux bons de souscription a été comptabilisée dans les charges financières alors que la portion attribuée aux actions de catégorie A a été comptabilisée en réduction des capitaux propres.

La juste valeur des bons de souscription de l'offre publique 2014 a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes :

	28 février 2015	28 février 2014
Prix d'exercice	1,50 USD	1,50 USD
Prix de l'action	0,55 \$	1,27 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,20 %	1,41 %
Durée estimative	3,76 ans	4,76 ans
Volatilité prévue	62,94 %	66,47 %

La juste valeur des bons de souscription a été déterminée à 0,13 \$ par bon de souscription au 28 février 2015 (0,61 \$ par bon de souscription au 28 février 2014). Les variations de la juste valeur des bons de souscription ont été comptabilisées dans les produits financiers ou les charges financières.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

11. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

c) Placement privé 2014

Le 7 février 2014, la Société a conclu un placement privé pour un produit brut de 2 150 000 \$ avec Le Fonds d'Investissement RÉA II Fiera Capital Inc. pour 1 616 542 unités au prix de 1,33 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'actions ordinaires d'Acasti. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire d'Acasti au prix d'exercice de 1,60 \$ l'action visée par un bon de souscription, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'au 3 décembre 2018. Les actions de catégorie A et les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres à des fins comptables. Le produit a été attribué aux capitaux propres. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à 82 395 \$ et a été comptabilisé en réduction des capitaux propres.

(d) Bons de souscription

Les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit aux 28 février 2015, 2014 et 2013 :

	28 février, 2015		28 février, 2014	
	Nombre en circulation	Valeur	Nombre en circulation	Valeur
Passif				
Bons de souscription de l'offre publique de série 8 b)	18 400 000	2 357 408 \$	18 400 000	11 181 475 \$
	18 400 000	2 357 408	18 400 000	11 181 475
Capitaux propres				
Bons de souscription de placement privé				
de série 9 Placement privé 2014 c)	1 616 542	–	1 616 542	–
de série 6, expirés sans être exercés le 10 février, 2015	–	–	375 000	306 288
de série 7, expirés sans être exercés le 10 février, 2015	–	–	375 000	100 399
	1 616 542	– \$	2 366 542	406 687 \$
28 février, 2013				
	Nombre en circulation	Valeur	Nombre en circulation	Valeur
Passif				
Bons de souscription de l'offre publique de série 8 b)			–	– \$
			–	–
Capitaux propres				
Bons de souscription de série 4			5 432 350	–
Bons de souscription de placement privé				
de série 9 Placement privé 2014 c)			–	–
de série 6			375 000	306 288
de série 7			375 000	100 399
			6 182 350	406 687 \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

12. Charges liées au personnel

	28 février 2015	28 février 2014	28 février 2013
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	1 618 049 \$	1 368 141 \$	1 486 391 \$
Rémunération fondée sur des actions	1 553 543	3 423 243	1 871 224
	3 171 592 \$	4 791 384 \$	3 357 615 \$

La rémunération fondée sur des actions n'inclut pas la rémunération des consultants. Pour l'exercice terminé le 28 février 2015, la rémunération fondée sur des actions à des consultants est néant (18 476 \$ en 2014 et 45 993 \$ en 2013).

13. Produits financiers et charges financières

a) Produits financiers

	28 février 2015	28 février 2014	28 février 2013
Produits d'intérêts	87 009 \$	32 256 \$	47 241 \$
Gain de change	1 832 721	781 586	42 817
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 11 b))	8 824 067	–	–
	10 743 797 \$	813 842 \$	90 058 \$

b) Charges financières

	28 février 2015	28 février 2014	28 février 2013
Charges d'intérêts	(4 060) \$	(975) \$	(2 685) \$
Frais d'émission des bons de souscription (note 11b))	–	(1 117 380)	–
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 11 b))	–	(507 430)	–
	(4 060) \$	(1 625 785) \$	(2 685) \$

14. Paiement fondé sur des actions

Au 28 février 2015, la Société avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivants :

a) Régime d'options d'achat d'actions de la Société

La Société a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants du groupe. Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A. Le prix d'exercice des options octroyées en vertu de ce régime n'est pas inférieur au cours de clôture des actions cotées la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, le nombre maximal d'options pouvant être émises est 10 % des actions de catégorie A d'Acasti détenues par des actionnaires publics. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration, sous réserve, entre autres, que les options ne peuvent avoir une durée excédant dix ans et qu'elles doivent avoir des conditions non moins restrictives qu'une période minimale d'acquisition de droits de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limitée à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises et en circulation par année. Ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

14. Paiement fondé sur des actions (suite)

a) Régime d'options d'achat d'actions de la Société (suite)

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Exercice terminé le 28 février 2015		Exercice terminé le 28 février 2014	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de l'exercice	1,57 \$	4 911 000	1,55 \$	5 216 250
Attribuées	0,95	512 500	2,23	297 500
Exercées	0,25	(200 000)	1,37	(296 500)
Renoncées	1,49	(227 250)	2,06	(306 250)
Échues	1,80	(100 000)	–	–
Annulées (note 18)	1,75	(600 000)	–	–
En circulation à la fin de l'exercice	1,53 \$	4 296 250	1,57 \$	4 911 000
Exercibles à la fin de l'exercice	1,55 \$	3 320 375	1,39 \$	3 412 165

	Exercice terminé le 28 février 2013	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de l'exercice	1,15 \$	3 347 500
Attribuées	2,14	2 350 000
Exercées	1,20	(117 500)
Renoncées	1,80	(363 750)
En circulation à la fin de l'exercice	1,55 \$	5 216 250
Exercibles à la fin de l'exercice	1,14 \$	2 421 832

	Options en circulation		Options exercibles	
	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée à courir	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options pouvant être exercées
Prix d'exercice				
0,25 \$ - 1,00 \$	3,93	662 500	0,25	432 500
1,01 \$ - 1,50 \$	1,46	1 891 250	1,39	1 561 875
1,51 \$ - 2,00 \$	1,88	15 000	1,75	7 500
2,01 \$ - 2,50 \$	1,89	1 672 500	2,13	1 264 750
2,51 \$ - 2,75 \$	0,82	55 000	2,75	53 750
	2,00	4 296 250	1,55	3 320 375

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

14. Paiement fondé sur des actions (suite)

a) Régime d'options d'achat d'actions de la Société (suite)

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des exercices terminés en :

	2015	2014	2013
Prix d'exercice	0,95 \$	2,23 \$	2,14 \$
Prix de l'action	0,92 \$	1,88 \$	2,13 \$
Dividende	—	—	—
Taux d'intérêt sans risque	1,14 %	1,11 %	1,32 %
Durée estimative	3,00 ans	2,49 ans	4,04 ans
Volatilité prévue	60,34 %	64,81 %	71,48 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 est de 0,35 \$ (0,67 \$ en 2014 et 1,14 \$ en 2013). Aucune option n'était octroyée à des non-salariés au cours des exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant l'exercice terminé le 28 février 2015 est de 0,92 \$ par action (3,77 \$ en 2014 et 2,44 \$ en 2013). La Société a estimé que 50 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société (49 % en 2014 et 50 % en 2013), représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de 525 826 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (501 479 \$ en 2014 et 977 690 \$ en 2013).

b) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de la Société

La Société a établi un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants du groupe. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions en circulation sous forme d'actions.

Les Unités APO s'acquiescent graduellement dans le temps mais sont assujettis à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur. La juste valeur des Unités APO correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Unités octroyées est de 2,89 \$ par unité.

Le nombre des Unités APO se présentent comme suit :

	2015	2014
En circulation au début de l'exercice	775 001	—
Attribués	—	1 060 000
Libérés	(381 833)	(259 249)
Renoncés	(18 334)	(25 750)
Cancellés (note 18)	(190 834)	—
En circulation à la fin de l'exercice	184 000	775 001

La Société a estimé que 43 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société (44 % en 2014), représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de 466 370 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (745 556 \$ en 2014).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

14. Paiement fondé sur des actions (suite)

c) Régime d'intéressement au capital de Neptune

Neptune a instauré différents régimes de rémunération à base d'actions à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui fournissent des services à l'intérieur de son groupe d'entreprises, incluant la Société. La Société constate à titre de rémunération à base d'actions une partie de la dépense enregistrée par Neptune, selon la proportion des services rendus qui sont fournis directement à la Société par les bénéficiaires.

(i) Options d'achat d'actions de Neptune :

Durant l'exercice terminé le 28 février 2015, Neptune a octroyé 2 805 000 options sur ses propres actions à des employés du groupe (1 640 000 en 2014 et 5 520 000 en 2013). Les options octroyées deviendront graduellement susceptibles d'exercice sur une période de 18 mois sous réserve de service continu. La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes :

	2015	2014	2013
Prix d'exercice	2,36 \$	3,11 \$	3,23 \$
Prix de l'action	2,32 \$	2,94 \$	3,06 \$
Dividende	–	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,04 %	0,50 %	1,15%
Durée estimative	2,79 ans	1,99 ans	2,71 ans
Volatilité prévue	58,42 %	64,42 %	65,18 %

La juste valeur pondérée des options octroyées au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015 est de 0,88 \$ (0,84 \$ en 2014 et 1,15 \$ en 2013). La Société a estimé que 5 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement à la Société (18% en 2014 et 13 % en 2013), représentant ainsi une charge de rémunération à base d'actions de 72 112 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (782 285 \$ en 2014 et 663 484 \$ en 2013).

(ii) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de Neptune :

Neptune a établi un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants du groupe. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions en circulation sous forme d'actions.

Les Unités de Neptune s'acquièrent graduellement dans le temps mais sont assujettis à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur. La juste valeur des Unités de Neptune correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Unités octroyées est de 3,32 \$ par unité.

La Société a estimé que 35 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société (30% en 2014), représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de 337 061 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (832 261 \$ en 2014).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

14. Paiement fondé sur des actions (suite)

c) Régime d'intéressement au capital de Neptune (suite)

(iii) Bons de souscription et options d'achat d'actions de NeuroBioPharm Inc. détenus par Neptune :

Le 20 février, 2015, Neptune et NeuroBioPharm ont conclu une convention d'arrangement (la « convention d'arrangement ») aux termes de laquelle Neptune a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de NeuroBioPharm. Les porteurs d'options, de bons de souscription ou d'options d'achat d'actions convertibles en actions de catégorie A de NeuroBioPharm conserveront le droit de recevoir des actions ordinaires de Neptune à l'exercice de ces titres aux termes de droits équivalents, qui auront été ajustés conformément à l'arrangement pour rendre compte du taux de conversion des actions ordinaires de catégorie A de NeuroBioPharm de 21,5.

La charge de rémunération à base d'action comptabilisée pour les services rendus à la Société représente un montant de 737 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (2 969 \$ en 2014 et 24 415 \$ en 2013).

(iv) Bons de souscription d'Acasti détenus par Neptune :

Durant les exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013, Neptune n'a octroyé aucuns droits sur des bons de souscription d'Acasti qu'elle détenait à des employés du groupe. Les droits octroyés durant l'exercice terminée le 29 février 2012 s'acquerraient graduellement jusqu'au 10 février 2015 et pouvaient être exercés à un prix moyen pondéré de 1,42 \$ par action, sous réserve de service continu ou, pour les administrateurs, d'avoir cumulé quatre années de service.

La Société a estimé que 100 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société (100 % en 2014 et 88 % en 2013), représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de néant pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (1 471 \$ en 2014 et 144 438 \$ en 2013).

(v) Options d'achat d'actions d'Acasti détenues par Neptune :

Durant l'exercice terminé le 28 février 2014, Neptune a octroyé 1 975 000 options d'achats d'actions d'Acasti à des employés du groupe (2 345 000 en 2013). Aucun octroi en 2015. La juste valeur des options d'achats d'actions octroyés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes :

	2014	2013
Prix d'exercice	3,00 \$	2,75 \$
Prix de l'action	2,89 \$	2,69 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,26 %	1,13 %
Durée estimative	2,45 ans	2,89 ans
Volatilité prévue	62,63 %	82,25 %

La juste valeur pondérée des options d'achats d'actions octroyées à des salariés durant l'exercice terminé le 28 février 2014 est de 1,08 \$ par action (1,39 en 2013). La Société a estimé que 35 % des services rendus au groupe d'entreprises par ces employés bénéficiaient directement la Société (36 % en 2014 et 26 % en 2013), représentant ainsi une charge de rémunération à base d'action de 141 490 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (562 407 \$ en 2014 et 107 190 \$ en 2013).

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

14. Paiement fondé sur des actions (suite)

d) Régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm

NeuroBioPharm avait établi un régime d'intéressement à base d'actions pour les employés, administrateurs et consultants de NeuroBioPharm. Le régime prévoyait l'émission d'attributions à base d'actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Selon la convention d'arrangement avec Neptune du 20 février 2015, toutes les attributions à base d'actions ont été libérées de façon accélérées et donc il n'y avait aucune attribution en circulation au 28 février 2015. La charge de rémunération à base d'actions reliée à ce régime était aussi accélérée. La charge de rémunération à base d'action comptabilisée pour les services rendus à la Société représente un montant de 9 947 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2015 (13 291 \$ en 2014 et néant en 2013).

15. Résultat par action

Le calcul du résultat par action de base au 28 février 2015 est fondé sur la perte attribuable aux détenteurs d'actions de catégorie A de 1 654 724 \$ (11 611 649 \$ en 2014 et 6 892 360 \$ en 2013) et sur un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 106 177 039 (84 368 933 et 2014 et 72 754 436 en 2013).

La perte diluée par action équivalait au même montant que la perte de base par action étant donné que les options, les unités et les bons de souscription auraient un effet antidilutif puisque la Société a subi des pertes au cours de chacun des exercices présentés. Toutes les options, les unités et les bons de souscription en cours pourraient avoir un effet de dilution dans le futur.

16. Impôt sur les bénéfices

Charge d'impôt différé

	2015	2014	2013
Naissance et renversement des différences temporaires	2 221 229 \$	1 932 370 \$	1 235 673 \$
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	(2 221 229)	(1 932 370)	(1 235 673)
Charge des impôts différés	- \$	- \$	- \$

Rapprochement du taux d'impôt effectif

	2015	2014	2013
Perte avant impôts	(1 654 724) \$	(11 611 649) \$	(6 892 360) \$
Impôt au taux statutaire combiné canadien de 26,9 %	(445 121) \$	(3 123 534) \$	(1 854 045) \$
Augmentation découlant de :			
Variation des différences temporaires déductibles non comptabilisées	2 221 229	1 932 370	1 235 673
Rémunération à base d'actions non déductible	417 903	925,823	515 732
Changement dans la juste valeur non déductible	(2 373 674)	136 499	-
Écarts permanents et autres	179 663	128 842	102 640
Charge des impôts	- \$	- \$	- \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

16. Impôt sur les bénéfices (suite)

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Les actifs d'impôt différé aux 28 février 2015 et 2014 ne sont pas reflétés dans ces états financiers parce que les critères de constatation de ces actifs n'étaient pas respectés. Ils se résument comme suit :

	2015	2014
Pertes fiscales reportées	4 492 000 \$	3 295 000 \$
Charges de recherche et de développement	3 332 000	2 196 000
Immobilisations incorporelles et corporelles	282 000	240 000
Autres écarts temporaires déductibles	441 000	594 000
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	8 547 000 \$	6 325 000 \$

Au 28 février 2015, les montants et les dates d'expiration des attributs fiscaux susceptibles de réduire le revenu imposable des exercices futurs se résument comme suit :

	Fédéral	Provincial
Pertes reportables		
2029	714 000 \$	714 000 \$
2030	1 627 000	1 621 000
2031	2 071 000	2 063 000
2032	2 262 000	2 241 000
2033	1 854 000	1 825 000
2034	3 597 000	3 597 000
2035	4 600 000	4 600 000
	16 725 000 \$	16 661 000 \$
Charges de recherche et de développement, sans limite de temps	11 900 000 \$	13 003 000 \$
Autres écarts temporaires déductibles, sans limite de temps	2 687 000 \$	2 687 000 \$

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

17. Instruments financiers

Cette note fournit des informations concernant la nature et l'étendue de l'exposition au risque de la Société relativement aux instruments financiers qu'elle détient, incluant le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, ainsi que la façon dont la Société gère ces risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque que survienne une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles, et il résulte essentiellement des comptes clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie et des placements à court terme, risque qu'elle gère en ne traitant qu'avec des institutions financières canadiennes de renom. La valeur comptable des actifs financiers de la Société, qui sont présentés aux états de la situation financière, représente le montant du risque de crédit de la Société à la date du bilan. Ce montant, comptes clients compris, fluctue tout au long de l'exercice. Il est possible que la moyenne des comptes clients et du montant du risque de crédit de la Société pour une période intermédiaire en dépasse le solde à la date des états de la situation financière.

Le risque de crédit inhérent aux comptes clients de la Société est concentré puisqu'elle réalise la majeure partie de ses ventes auprès d'un client. Au 28 février 2015, l'ensemble de ses comptes clients étaient exigibles auprès d'un débiteur. La plupart des ventes sont assorties de modalités exigeant leur règlement dans les délais normaux propres à nos secteurs d'activité. Un client représente 100 % du total des comptes clients inclus dans les débiteurs au 28 février 2015 et 2014.

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises privées. Le profil et la solvabilité des clients de la Société varient grandement d'un client à l'autre. Si la situation financière d'un client se détériore, la Société pourrait être obligée de limiter ou de rompre les activités avec celui-ci, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances irrécouvrables à son égard. Ces changements risquent d'avoir un effet défavorable important sur les activités de la Société, les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie.

Sauf dans des circonstances exceptionnelles, les clients ne fournissent pas de garantie en échange du crédit qu'ils obtiennent. Les débiteurs exigibles auprès des clients sont couverts par une assurance, le total assuré se situant habituellement à 100 % du montant de la facturation, à l'exception de certains clients qui font l'objet d'ententes spécifiques. Les renseignements obtenus auprès de la compagnie d'assurance sont le principal élément pris en compte dans le processus d'établissement des limites de crédit.

L'octroi de crédit aux clients est un exercice hautement subjectif et repose sur une évaluation de la situation financière de chaque client et de son dossier de paiement. La Société a instauré divers contrôles afin d'atténuer le risque de crédit, incluant une analyse de crédit auprès d'assureurs qui recommandent des limites de crédit et des modalités de paiement que la direction des finances de la Société examine et approuve. La direction des finances passe régulièrement en revue les montants maximaux que les assureurs acceptent d'assurer pour chacun de nos clients. Un processus d'examen similaire aux clients réguliers est employé à l'égard des nouveaux clients. La Société a également établi des procédures de contrôle afin de demander des approbations de la haute direction, lorsqu'un client a utilisé la totalité du crédit qui lui a été accordé par les assureurs et qu'il demande l'envoi de marchandises. À l'occasion et lorsque les circonstances le justifient, la Société et ses clients concluent des opérations qui sont réglées par anticipation.

Même si les contrôles et procédés qu'emploie la Société en matière de crédit atténuent le risque de crédit, ils ne peuvent pas l'éliminer complètement et rien ne garantit qu'ils demeurent efficaces ou que les pertes sur créances de la Société continueront d'être peu élevées.

La Société ramène un compte client à sa valeur de réalisation prévue dès qu'elle détermine qu'elle ne pourra en recouvrer le plein montant et impute une telle réduction de valeur à ses résultats, sauf si une provision pour créances douteuses a été constituée dans des exercices antérieurs, auquel cas le montant de dépréciation est porté en réduction de cette provision. La Société revoit le montant de cette provision en s'appuyant sur une évaluation de la recouvrabilité des comptes clients à chaque date de bilan, tenant compte à cette fin des montants en souffrance et de toute information suggérant qu'un client éprouve des problèmes de liquidité ou que la poursuite de ses activités est menacée.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

17. Instruments financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

Aux 28 février 2015 et 2014, le classement chronologique des comptes clients et la provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

	2015	2014
Courant	– \$	196 010 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	226 628	–
En souffrance depuis 31 à 120 jours	–	24 006
En souffrance depuis 121 à 180 jours	89 325	177 682
Comptes clients	315 953	397 698
Moins provision pour créances douteuses	(65 640)	(2 570)
	250 313 \$	395 128 \$

La provision pour créances douteuses est surtout pour les comptes clients en souffrance depuis plus de 121 jours.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a comptabilisé une dépense de créances douteuses de 63 070 \$ (néant en 2014) reliée à un client important, pour lequel le compte client total dû au 28 février 2015 est de 315 953 \$.

L'évolution de la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs est comme suit :

	28 février 2015	28 février 2014
Solde au début de l'exercice	2 570 \$	2 570 \$
Créances douteuses	66 161	–
Radiation affectée en réduction de la provision	(3 091)	–
Solde à la fin de l'exercice	65 640 \$	2 570 \$

b) Risque de change

La Société est exposée au risque financier découlant de la fluctuation des taux de change étrangers et du degré de volatilité de ces taux. Le risque de taux de change étranger est limité à la partie des transactions d'affaires de la Société libellées en devises autres que le dollar canadien. Des fluctuations relatives aux taux de change pourraient causer des fluctuations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Tous les produits de la Société sont libellés en dollars américains. Une portion des dépenses surtout reliées aux contrats de recherche est libellée en dollar américain. Il existe un risque financier en raison des fluctuations de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

17. Instruments financiers (suite)

b) Risque de change (suite)

Le tableau suivant indique les principaux éléments qui ont été exposés au risque de change, tel que présenté en dollars canadiens aux dates suivantes :

	28 février 2015	28 février 2014
	\$ US	\$ US
Trésorerie	1 102 908	360 691
Placements à court terme	15 007 176	15 504 707
Clients et autres débiteurs	250 313	397 743
Fournisseurs et autres créditeurs	(398 648)	(260 218)
	15 961 749	16 002 923

Les taux de change qui suivent ont été appliqués aux exercices suivants :

	28 février 2015		28 février 2014	
	Taux de clôture en date de la situation	Taux de clôture en date de la situation	Taux de clôture en date de la situation	Taux de clôture en date de la situation
	Taux moyen	financière	Taux moyen	financière
\$ US - \$ CAD	1,1266	1,2503	1,0466	1,1074

Compte tenu des positions en devises de la Société indiquées ci-dessus et en supposant que toutes les autres variables sont demeurées inchangées, toute variation de taux de change présentée dans le tableau précédent à la suite d'un renforcement de 5 % du dollar américain aurait augmenté le bénéfice net comme suit :

	28 février 2015	28 février 2014
	\$ US	\$ US
Augmentation du bénéfice net	638 317	722 545

Un recul hypothétique des devises étrangères de 5 % aurait eu un effet égal, mais opposé, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées les mêmes.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

17. Instruments financiers (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt aux 28 février 2015 et 2014 est comme suit :

Trésorerie	Taux d'intérêt fixe à court terme
Placements à court terme	Taux d'intérêt fixe à court terme

La capacité de la Société d'obtenir des rendements équivalents pour les sommes à court terme réinvesties dépendra de la variation des taux d'intérêt fixes à court terme offerts sur le marché. La direction estime que le risque que la Société subisse une perte en raison de la baisse de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements à court terme sont assortis d'échéances à court terme et qu'ils sont habituellement détenus jusqu'à leur échéance.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à leurs échéances. La Société gère le risque de liquidité par le biais de la structure financière de son levier financier, tel qu'il est indiqué à la note 20. Elle gère également le risque de liquidité en assurant la surveillance continue des flux de trésorerie actuels et projetés. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation de la Société, et examine les principales transactions effectuées en dehors des activités normales.

Ce qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers aux 28 février 2015 et 2014.

Montants exigibles par an (en milliers de dollars)	Total	Valeur comptable	Moins d'un an	28 février 2015	
				1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres crédateurs	1 084 \$	1 084 \$	1 084 \$	– \$	– \$
À payer à la société mère	538	538	538	–	–
	1 622 \$	1 622 \$	1 622 \$	– \$	– \$

Montants exigibles par an (en milliers de dollars)	Total	Valeur comptable	Moins d'un an	28 février 2014	
				1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres crédateurs	1 171 \$	1 171 \$	1 171 \$	– \$	– \$

Les passifs dérivés liés aux bons de souscription sont exclus des tableaux ci-dessus puisqu'ils seront réglés en actions et non en liquidités.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

17. Instruments financiers (suite)

e) Placements à court terme

Au 28 février 2015, les placements à court terme comprenant des dépôts à terme sont souscrits auprès d'une institution financière canadienne disposant d'une cote de crédit élevée. Les placements à court terme incluent deux placements qui viennent à échéance entre le 30 juin 2015 et le 2 septembre 2015, portant intérêt au taux de 0,15 % à 1,05 % par année, encaissables en tout temps à la discrétion de la Société, sous certaines conditions.

Au 28 février 2014, les placements à court terme comprenant des dépôts à terme sont souscrits auprès d'une institution financière canadienne disposant d'une cote de crédit élevée. Les placements à court terme incluent quatre placements qui viennent à échéance entre le 8 mai 2014 et le 18 février 2015, portant intérêt au taux de 0,15 % à 1,15 % par année, encaissables en tout temps à la discrétion de la Société, sous certaines conditions.

18. Engagements et éventualités

Contrat de licence

La Société s'était initialement engagée à verser à Neptune, jusqu'à l'expiration des brevets de Neptune sur la propriété intellectuelle autorisée, une redevance relativement aux ventes de produits dans le champ d'application de la licence. En 2014, la Société a exercé son option conformément au contrat de licence de payer par anticipation la totalité des redevances futures payables en vertu du contrat de licence par l'émission à Neptune 6 750 000 actions de Catégorie A, à un prix de 2,30 \$ par action.

La valeur du paiement par anticipation, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule du calcul stipulée dans le contrat de licence (ajustée pour refléter les redevances accumulées de 395 068 \$ du 4 décembre, 2012, la date à laquelle la Société a conclu la convention de paiement par anticipation, au 12 juillet 2013, la date de l'émission des actions) d'un montant de 15 129 932 \$ a été comptabilisé comme un actif incorporel. Les actions émises à la suite de cette transaction correspondent à une augmentation du capital social de 15 525 000 \$, déduction faite de 29 000 \$ de frais d'émission d'actions. La Société n'a plus d'obligation contractuelle de paiement de redevances en vertu du contrat de licence.

Frais de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et à commercialiser certains produits. La Société a conservé certains droits relativement à ces projets.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois pour un coût total de 10 562 442 \$, dont une tranche de 6 299 274 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 28 février 2015, un montant de 432 446 \$ est inclus dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

Éventualités

- i. Le 29 mai 2014, Neptune et ses filiales, incluant la Société, se sont vu signifier une requête introductive d'instance par M. Henri Harland, ancien Président et Chef de la direction de Neptune et de ses filiales ayant démissionné de toutes ses fonctions le 25 avril 2014. M. Harland allègue dans sa requête qu'on l'a forcé à démissionner et réclame, entre autres, de Neptune et de ses filiales l'application des clauses pertinentes de son contrat d'emploi, environ 8 500 000 \$ et 500 000 actions de chacune des trois sociétés, soit Neptune, Acasti et NeuroBioPharm, ainsi que deux blocs de 1 000 000 d'options d'achat chacun visant les actions d'Acasti et de NeuroBioPharm détenues par Neptune. Neptune et ses filiales croient que la requête telle qu'elle a été formulée est non fondée et sans motif. Le 11 décembre 2014, Neptune, Acasti et NeuroBioPharm ont déposé leur plaidoirie et demandes reconventionnelles alléguant entre autres choses que le contrat de M. Harland était nul et non avvenu et que rien ne lui était dû des suites de sa démission. Si le tribunal déterminait que le contrat est néanmoins valide, la position de Neptune et de ses filiales, comme mentionnée dans la plaidoirie et la demande reconventionnelle, consisterait à affirmer que des preuves suffisantes ont été mises en lumière après la démission de M. Harland pour mener à un congédiement justifié et que, encore une fois, aucune somme n'est due au demandeur. La date du procès n'a pas été établie. Tous les paiements fondés sur des actions non encore réglés en faveur de M. Harland ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015. À la date de publication de ces états financiers, aucune entente à ce sujet n'avait été conclue, et aucune provision n'avait été constituée dans les états financiers à l'égard de cette requête. Neptune et ses filiales ont également déposé une autre requête visant à recouvrer certains montants auprès de M. Harland.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

18. Engagements et éventualités (suite)

Éventualités (suite)

- ii. Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses réclamations et poursuites. Bien que, au 28 février 2015, l'issue de ces causes en suspens ne peut être établie avec certitude, d'après les informations actuellement à sa disposition, la direction est d'avis que l'issue définitive de ces affaires, prises individuellement et collectivement, n'aura pas une incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société ou sur les tendances générales visant le résultat d'exploitation.

19. Détermination de la juste valeur

Plusieurs des méthodes comptables et informations de la Société exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après.

Actifs et passifs financiers et non-financiers:

En déterminant la juste valeur, la Société utilise des données observables, basées sur les différents niveaux qui, sont définies comme suit :

- Niveau 1 : Ce niveau représente les données observables comme les prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : Ce niveau représente les données d'entrée autre que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Ce niveau représente les données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observable, ou alors le sont seulement dans une très faible mesure, ce qui oblige les entités à établir leurs propres hypothèses.

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

Passifs dérivés liés aux bons de souscription

La Société détermine la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription sur une base récurrente. Ces passifs financiers ont été évalués en utilisant des données de Niveau 3. Les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription sont décrites à la note 11 b).

Une augmentation ou une diminution de 5% dans l'hypothèse de volatilité, qui est la donnée d'entrée non observable importante utilisée pour estimer la juste valeur résulterait en une perte de 414 116 \$ ou un gain de 406 485 \$, respectivement.

Le rapprochement de l'évaluation de la juste valeur des passifs financiers de niveau 3 pour l'exercice terminé le 28 février 2015 et 2014 est présenté ci-dessous :

	2015	2014
Solde – début de l'exercice	11 181 475 \$	– \$
Comptabilisation des passifs dérivés liés aux bons de souscription	–	10 674 045
Variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription (note 11 b))	(8 824 067)	507 430
Solde de clôture	2 357 408 \$	11 181 475 \$

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions est déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Les données d'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique moyenne pondérée, la durée de vie moyenne pondérée attendue des instruments (fondée sur l'expérience historique et le comportement général du porteur de l'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État). La détermination de la juste valeur ne prend pas en compte les conditions de service et de performance non liées au marché, le cas échéant, dont sont assorties les options.

ACASTI PHARMA INC.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices terminés les 28 février 2015, 2014 et 2013

20. Gestion du capital

Depuis le début de ses activités, l'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de financer des activités de recherche et de développement, ses frais généraux et administratifs, ceux liés à la protection de sa propriété intellectuelle et ses dépenses en immobilisations. La Société n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités de réglementation ou des tierces parties concernant son capital.

Depuis le début de ses activités, la Société a financé ses besoins en liquidités par les fonds provenant d'une offre publique, un placement privés, auprès de sa société mère par l'exercice de bons de souscription qui avaient été distribués aux actionnaires de la société mère, par la distribution de droits et par l'émission des options d'achat d'actions à ses employés. La Société tente d'optimiser ses liquidités par des sources non dilutives, si possible, telles que les crédits d'impôt à la recherche et au développement.

La Société définit le capital de sorte qu'il englobe le total des capitaux propres et les passifs dérivés reliés aux bons de souscription.

La politique de la Société est de maintenir son niveau de dette au minimum.

Au 28 février 2015, la trésorerie s'élève à 1 310 556 \$, les placements à court terme s'élèvent à 17 071 344 \$ et les crédits d'impôt à recevoir à 419 992 \$, soit une somme totale de 18 801 892 \$.

21. Informations sectorielles

La Société compte un secteur d'activité isolable : développer et commercialiser des applications pharmaceutiques découlant de ses droits sous licence pour les maladies cardiovasculaires.

La majorité des actifs de la Société sont situés au Canada.

Les ventes de la Société se répartissent selon la région de domiciliation du client. Durant l'exercice terminé le 28 février 2015 et 2014, toutes les ventes s'effectuent aux États-Unis. Toutes les ventes durant l'exercice terminé le 28 février 2013, mise à part la vente d'un montant de 41 000 \$ faite à Neptune, s'effectuent aux États-Unis.

Durant l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a réalisé des ventes s'élevant à 224 324 \$ (473 180 \$ en 2014 et 640 975 \$ en 2013) auprès d'un client, représentant 83% des ventes (94 % en 2014 et 89 % en 2013).

22. Événement postérieur à la date de clôture

Le 29 avril 2015, la Société a annoncé le départ de M. André Godin en tant que Chef de la Direction Financière d'Acasti.